



CATALOGUE

Bureau académique

janvier 2024
 TRADUIT À L'AIDE DE IA
TABLE DES MATIÈRES

	bienvenue au Séminaire théologique adventiste interaméricain !	
	Objetif du catalogue	
	Informations générales	
	Histoire	7
La mission		8
Vision		8
Valeurs		8
Objectifs		9
Modèle éducatif		10
Coordinateurs		11
Faculté		11
Étudiants		11
Accréditation et licence		12
Administration et personnel		13
Situation géographique		14
Installations et services spéciaux pour les étudiants handicapés		14
Parking		14
Visiteurs		14
Hébergement		15
Services de santé		15
Ressources éducatives		15
Bibliothèque		15
	Affaires étudiantes	16
Conseil et orientation académiques		16
Associations d'étudiants		16
Service de conseil en matière de placement et d'emploi		16
	Services aux étudiants	18
Admissions		18
Politique d'admission		18
Conditions générales d'admission		20
Politique de transfert de crédits		22
Politique relative aux étudiants non diplômés		22
	Finances	25
Modes de paiement		25

	3
Coûts non sponsorisés	25
Politique de retour	26
Bourse "Initiative Febe	27
Modifications des taxes et redevances	27
	cadémique29
Année académique	29
Présence en classe	29
Calendrier des cours	30
Heures de crédit	30
Informations académiques générales	31
Loi #109 de 2003 Mesures de protection des étudiants activés par les forces armées des États-Unis et la Garde nationale de Porto Rico	34
Politique de non-discrimination	36
Politique de reconnaissance des grades académiques de la Faculté	37
	egistre39
Processus d'enregistrement	39
Statut de l'enregistrement	40
Dossiers académiques	40
Notification/changement de notes	40
Certifications et transcriptions	40
Placement des étudiants et changement d'adresse	41
Politique de retrait de l'IATS	41
Absence	42
Crédits transférés	43
Répétition/mise à jour des cours	43
Mémoire de fin d'études	44
Système de classement	45
Réadmission	46
Matières à option	46
Politique d'honnêteté académique	46
Politique du droit d'auteur	47
Normes de progrès académique satisfaisant	48
Politique institutionnelle en matière de congés, de cours incomplets, de congés et d'autres départs	52
Politique relative à la demande, à l'octroi et à l'élimination des qualifications provisoires incomplètes (I)	52
Changements dans le programme	54
Conditions d'obtention du diplôme	54
Cérémonie de remise des diplômes	55

	èglements institutionnels	57
Devoirs des étudiants de toutes les modalités d'éducation de l'IATSAS		57
	xplication du système de numérotation des cours	58
	ffre académique par pays	60
	nformations sur les exigences techniques pour l'enseignement à distance	62
Exigences techniques minimales pour l'utilisation de Moodle		62
	rogrammes académiques	65
Master of Arts en théologie pastorale (MAPTh)		65
Descriptions des cours MAPTh		73
Master en études théologiques bibliques (MABTS)		79
Descriptions des cours du MABTS		83
Doctorat en ministère (DMin)		87
Description des cours de DMin		91
Doctorat en théologie biblique		94
Descriptions des cours de doctorat		99
éminaire théologique adventiste interaméricain (IATS) Politique institutionnelle en matière de courrier électronique		103
	alendrier académique	105
	olitique de modification du catalogue	105
	rganigramme institutionnel	106

Bienvenue au Séminaire théologique adventiste interaméricain !



L'apôtre Paul a mis son auditoire au défi d'être transformé et non conformé, ce qui est devenu un objectif pour les dirigeants missionnaires d'Inter-America. La voix de Paul résonne dans les salles de classe du Séminaire théologique adventiste interaméricain (IATS) des millénaires plus tard, dans l'environnement créatif et académique qui caractérise l'IATS.

Chaque salle de classe du séminaire est une communauté de premier plan qui génère des changements et des transformations. À chaque heure, on peut être témoin de visions qui s'élargissent, de connaissances qui augmentent et de limites qui sont remises en question. La nature multicampus du séminaire offre l'opportunité d'être exposé à l'interaction avec diverses méthodes, des enseignants et des étudiants de différentes cultures. Les femmes et les hommes apprennent dans leur propre contexte culturel et national, qui est aussi varié que les régions qu'ils représentent.

Le besoin commun d'espoir de l'humanité doit être satisfait par des moyens particuliers, et les vies de témoignage et de service des diplômés de l'IATS sont la preuve qu'elles peuvent conduire à l'espoir éternel. La proclamation est au cœur de l'IATS. Enracinés dans les fondements bibliques, nos diplômés exercent leur ministère et forment les membres de l'église et la société dans son ensemble à l'adoration biblique et à l'espérance eschatologique.

Je prie pour que vous fassiez l'expérience de la transformation du Tout-Puissant au cours de votre expérience au séminaire. Que la bénédiction soit sur chacun, la grâce et la paix.

A handwritten signature in black ink, reading "Efraín Velázquez II".

Dr. Efraín Velázquez II
Président

Objectif du catalogue

L'objectif de ce catalogue est de présenter les politiques, les règles, les règlements et les services liés à l'ensemble du parcours académique de l'étudiant du Séminaire théologique adventiste interaméricain (IATS). Il contient toutes les informations nécessaires à l'étudiant pour atteindre les objectifs académiques et professionnels qu'il s'est fixés.

Ce catalogue est valable à partir de janvier 2024.

Informations générales

HISTOIRE

L'Église adventiste du septième jour a créé le Séminaire théologique adventiste du septième jour (STA) dans les années 1930 afin d'offrir un enseignement théologique en Amérique du Nord au profit du monde entier. Ce prestigieux séminaire théologique, avec des extensions sur plusieurs continents, fonctionne à partir du campus de l'Université Andrews dans le Michigan, aux États-Unis. Poussée par la croissance de ses membres en Amérique centrale et en Amérique du Sud, l'IASD a décidé d'organiser la préparation théologique de ses pasteurs dans un contexte latino-américain. À la fin des années 1960, la division interaméricaine (IAD) et la division sud-américaine (SAD) ont commencé à planifier la formation supérieure de leurs travailleurs. L'idée était de créer un séminaire théologique qui pourrait servir aux deux divisions, ce qui fut décidé et voté le 30 novembre 1970. Cependant, les besoins étaient différents, puisqu'en plus de l'espagnol, le DSA devait utiliser le portugais, et l'IAD l'anglais et le français. Le lieu du séminaire et d'autres questions logistiques et budgétaires ont empêché les efforts de progresser pendant une décennie.

L'IAD a choisi d'établir un partenariat avec le STA et, en vertu de cet accord, ils ont offert le Master of Arts in Religion en Jamaïque depuis 1974, au Mexique depuis 1977 et à Porto Rico depuis 1982. La croissance exponentielle de l'IAD nécessitait la préparation de pasteurs dans les différentes régions et langues de son territoire. Cela signifiait que les programmes d'extension de STA n'étaient pas suffisants pour les milliers de pasteurs travaillant sur le territoire de l'IAD.

Après une préparation et une discussion approfondies, le conseil d'administration de la division a voté le 30 mai 1996 en faveur de la création officielle de son propre séminaire théologique et a créé l'Adventist Theological Seminary Inter-America (IATS).

Le soutien du STA a été crucial tout au long de la décennie suivante. En 2004, l'IATS a commencé à proposer des programmes d'études supérieures en tant que séminaire théologique indépendant. Au cours de l'été de cette même année, l'IATS a commencé à délivrer le programme professionnel de Master of Arts in Pastoral Theology (MAPTh). Le programme a été accrédité par l'Adventist Accrediting Association (AAA), et le processus d'accréditation rigoureux s'est achevé en 2007.

En 2001, l'Association des écoles de théologie des États-Unis et du Canada (ATS) a accepté l'IATS en tant que membre associé. L'établissement est devenu candidat à l'accréditation de l'ATS en 2008. Après qu'une équipe d'accréditation ait visité tous les établissements membres de l'IATS, l'ATS a accordé une accréditation complète à l'établissement et à ses programmes

(MAPTh, MABTS et DMin) en 2011. En 2019, l'ATS a de nouveau accordé l'accréditation avec l'ajout du programme de doctorat en études bibliques.

Au cours de l'année 2020, période pendant laquelle la pandémie COVID 19 a commencé, l'IATS a subi quelques changements qui ont augmenté sa capacité et la qualité de ses offres. Le séminaire a été autorisé à dispenser des cours à distance. Cela permet à l'IATS de proposer des cours mieux adaptés aux besoins des étudiants.

Il est également important de noter que l'agence d'accréditation AAA a effectué une visite de suivi en 2022 et a décidé d'accorder l'accréditation à l'IATS pour une nouvelle période de cinq ans. Aujourd'hui, l'IATS est, par la grâce de Dieu, une institution bien établie et prospère.

MISSION

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain, une institution de l'Église adventiste du septième jour, Division interaméricaine, s'engage à former et à habiliter des leaders missionnaires par le biais de l'éducation théologique, de la technologie de pointe et de méthodologies d'enseignement contemporaines et fondées sur la recherche. L'IATS s'efforce de préparer des disciple-makers spirituellement ancrés pour le ministère et le service mondial, profondément enracinés dans les principes bibliques pour proclamer l'Espérance.

VISION

L'IATS a pour ambition de devenir un centre d'enseignement théologique de premier plan, intégrant les technologies de pointe pour former des personnes spirituellement ancrées et équipées pour le ministère contemporain. Les diplômés de l'IATS se consacrent à la proclamation de l'espoir et des piliers bibliques à l'échelle mondiale, en relevant efficacement les défis tout en défendant les trois messages angéliques de l'Église adventiste du septième jour.

VALEURS

Proclamation

L'IATS suscite la passion pour la proclamation de l'espoir de la restauration promise et de l'eschaton. L'IATS encourage l'étudiant à partager, par la conversation personnelle, la prédication, la publication et les arts, le message de la Bible sur Dieu et l'espoir et le salut offerts par la vie, le ministère, la mort rédemptrice, la résurrection et le ministère sacerdotal de Jésus.

Diversité

L'IATS promeut des initiatives qui encouragent l'appréciation et le respect des autres cultures et croyances religieuses.

Excellence académique

L'IATS inspire au diplômé un zèle pour la connaissance biblique, l'épanouissement personnel et le développement professionnel. L'IATS favorise le développement de la maturité dans la connaissance et la relation avec Dieu, sa Parole et l'univers créé.

Innovation technologique

L'IATS reconnaît l'importance cruciale de l'intégration des technologies de pointe dans les stratégies éducatives, non seulement pour enrichir le processus d'enseignement et d'apprentissage, mais aussi comme moyen efficace d'élargir l'évangile. L'institution comprend que la technologie, lorsqu'elle est utilisée correctement, n'est qu'un outil de plus qui peut ouvrir des portes à une nouvelle génération, en facilitant la connexion et le dialogue dans un contexte mondial et numériquement interconnecté. L'accent mis sur l'innovation technologique est basé sur la promotion de son utilisation éthique et équilibrée, en veillant à ce que la technologie serve d'outil puissant pour l'avancement de l'éducation et de l'évangélisation. Elle encourage la communauté éducative à utiliser la technologie de manière responsable, en tenant compte de son impact sur la société et en diffusant le message d'espoir et de salut. Cette valeur reflète le désir de l'IATS de combiner le progrès technologique avec des principes moraux sains, en montrant l'exemple dans l'utilisation éthique de la technologie à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du monde universitaire, et en reconnaissant son potentiel pour atteindre de nouveaux publics à l'ère numérique.

Service

L'IATS favorise un environnement qui prépare des ministres prometteurs à s'engager au service de l'église, de la communauté, de la nation et du monde. L'IATS encourage l'humilité dans le service et le ministère auprès des personnes et des populations touchées par la pauvreté, la tragédie, le désespoir et la maladie.

L'intendance

L'IATS s'engage à utiliser et à pratiquer une gestion responsable de ses ressources humaines, intellectuelles, financières et physiques. L'IATS promeut des comportements moraux, éthiques et sociaux conformes aux enseignements et à l'exemple de Jésus.

Spiritualité

L'IATS promeut un environnement qui prépare des diplômés engagés à comprendre et à appliquer les valeurs bibliques dans leur vie.

OBJECTIFS

- Fournir/équiper des professionnels compétents, hautement motivés et dévoués pour servir la société en général et l'Église adventiste du septième jour en particulier.
- Préparer les hommes et les femmes aux différentes phases du ministère pastoral et ministériel grâce à des principes, des méthodes et des procédures solides d'interprétation

et d'étude de la Bible, fournissant ainsi une base solide pour une compréhension intellectuelle et spirituelle de la religion, de la moralité et de l'éthique bibliques telles qu'elles sont comprises par le christianisme et l'Église adventiste du septième jour.

- Transmettre la pertinence de la foi et des enseignements bibliques aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui qui se préparent à affronter l'avenir.
- Développer les compétences nécessaires à la propagation de la foi biblique par la prédication, l'enseignement, la publication et la direction.
- Enseigner les méthodes et les procédures de leadership de manière à ce qu'elles soient liées à la diffusion de la foi par la parole et l'exemple.
- Encourager l'appréciation des autres cultures et les comprendre dans leur contexte, et être capable de présenter l'Évangile d'une manière incarnée dans des environnements multiples.
- Promouvoir un engagement à la vie spirituelle au séminaire qui renforce l'expérience dévotionnelle et inspire et approfondit la vocation et l'engagement de l'étudiant à servir Dieu et l'humanité en harmonie avec les enseignements de la Bible tels qu'ils sont compris par l'Église adventiste du septième jour.
- Favoriser un environnement académique et professionnel stimulant qui fournisse des outils d'apprentissage en mettant l'accent sur une méthodologie solide, un discernement critique aigu et un engagement fervent en faveur de la vérité ultime, qui constituent le fondement adéquat de l'intégrité et de la capacité pour la période de l'expérience d'apprentissage.
- Établir des bases qui renforcent les amitiés durables, conduisent à la collaboration et à la confiance mutuelle, favorisent le soutien professionnel et la réceptivité aux conseils et à l'orientation des collègues.

MODÈLE ÉDUCATIF

L'éducation adventiste prépare les étudiants à mener une vie utile, motivée par le service à Dieu et à l'humanité, ce qui est en harmonie avec la mission des adventistes du septième jour. Les caractéristiques distinctives de l'éducation adventiste du septième jour découlent principalement de la Bible et, en complément, des écrits d'Ellen G. White.

Les adventistes du septième jour croient que Dieu est infini en amour, en sagesse et en puissance, et qu'il peut être connu par la révélation qu'il donne dans sa Parole, en Christ et dans la nature. Il est en relation avec les êtres humains à un niveau personnel, présentant son caractère comme la norme fondamentale du comportement humain et sa grâce comme le moyen de restauration. Cependant, les adventistes reconnaissent que les objectifs, les pensées et les comportements humains se sont rapidement éloignés de l'idéal de Dieu.

L'éducation, dans son sens le plus large, est un moyen de restaurer les êtres humains dans leur relation originelle avec Dieu. En travaillant ensemble, les foyers, les universités et les églises

coopèrent avec les instruments de Dieu pour préparer les étudiants à être des citoyens responsables dans ce monde et dans le monde à venir.

L'éducation adventiste est centrée sur le Christ. Ainsi, l'éducation chrétienne transmet plus que des connaissances académiques. Elle favorise un développement équilibré des facultés physiques, mentales, spirituelles et sociales. Dans cette perspective, la compréhension du temps par l'élève s'étend à l'éternité, car il est encouragé à développer sa foi en Dieu et son respect pour la dignité de tous les êtres humains.

Une telle formation éducative favorise la construction d'un caractère de Créateur, prépare des penseurs plutôt que de simples réflecteurs des pensées des autres, et motive le service aimant plutôt que l'ambition égoïste ; elle assure le développement maximal du potentiel individuel et accepte tout ce qui est vrai, bon et beau.

COORDINATEURS

Les coordinateurs des institutions affiliées sont les personnes de liaison entre celles-ci et l'administration centrale de l'IATS. Ils sont les représentants officiels du séminaire dans chacun de leurs sites. Ils sont les autorités académiques locales sur chacun des dix campus universitaires où ils occupent généralement des postes de directeurs d'écoles, de départements ou de facultés de théologie/religion. En même temps, ils sont investis de la reconnaissance et de l'autorité de l'IATS pour promouvoir leurs intérêts académiques et effectuer des tâches connexes. Les coordinateurs sont également les fonctionnaires qui s'occupent des affaires étudiantes de l'IATSAS dans chaque établissement affilié.

FACULTÉ

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain a pris soin de sélectionner les meilleurs universitaires et spécialistes de son domaine d'enseignement pour dispenser des cours dans ses programmes. La sélection est limitée aux professionnels qui s'engagent à respecter les valeurs et la vision théologique du monde promues par l'Église adventiste du septième jour. La plupart de ses professeurs ont une expérience de chercheur, d'enseignant et de pasteur et ont reçu une formation académique dans leur domaine de spécialisation. Le séminaire a conclu des accords avec les universités adventistes du territoire de l'IAD, ce qui permet à ses professeurs de théologie de faire partie de la faculté de l'IATS en tant que professeurs adjoints. Plusieurs professeurs et spécialistes d'universités adventistes situées sous d'autres latitudes continuent à donner des cours à l'IATS pendant l'été en tant que conférenciers invités.

ÉTUDIANTS

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain reçoit des demandes d'admission de personnes provenant de différentes parties des Amériques et d'autres zones géographiques.

Depuis le début des programmes d'études supérieures, le séminaire a accueilli des étudiants de presque tous les pays des Amériques. L'IATS dessert 42 pays couvrant le territoire de la Division interaméricaine, avec une attention particulière pour les ministres de l'Église adventiste du septième jour qui ont un impact sur plus de trois millions et demi de membres de l'Église.

Il est dans l'intérêt de l'IATS d'offrir l'opportunité d'entrer au séminaire à des personnes qui sont engagées dans la Parole de Dieu et passionnées par le service de la proclamation de l'espoir et de la justice. Les étudiants devront vivre selon ces valeurs promues par le Séminaire pendant qu'ils sont inscrits aux programmes.

L'IATS ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la condition physique ou les convictions religieuses en ce qui concerne l'inscription et la participation à l'un de ses cours ou programmes universitaires et l'application de l'ensemble de ses pratiques et règlements.

ACCREDITATIONS ET LICENCES

En Inter-Amérique, l'Église adventiste du septième jour propose des diplômes accrédités de Master of Arts depuis 1974 (comme indiqué dans la section Historique). Le Master of Arts in Religion a été délivré par la STA jusqu'en 2004 (accréditation par l'AAA, l'ATS et la NCA (North Central Association of Colleges and Schools)). En 1997, la Commission d'accréditation de l'ATS (COA) a visité les institutions affiliées à la STA en Inter-Amérique et a approuvé le programme de Master of Arts in Religion en Jamaïque, au Mexique et à Porto Rico. La dernière accréditation de l'IATS par l'AAA a été accordée en 2022 pour une période de cinq ans. En 2019, l'IATS a reçu une accréditation complète avec tous les droits et privilèges de l'ATS pour dix ans. L'autorisation a également été obtenue en 2011 par le Conseil de l'éducation et nous sommes actuellement en train de renouveler la licence avec le Conseil des institutions postsecondaires de Porto Rico (JIP) pour l'exploitation de l'IATS à Porto Rico.

ADMINISTRATION ET PERSONNEL

VELÁZQUEZ II, Efraín	Président
GUZMÁN, Ángel	Vice-président des affaires académiques
GUILARTE, Nolwin	Vice-président des affaires financières
ROBLES, Carlos	Vice-président chargé de l'efficacité institutionnelle, de la planification stratégique et de l'enseignement à distance
RODRIGUEZ, Josney	Vice-président pour les affaires spirituelles
HENRY, Kettle	Directeur des admissions et de l'inscription
TROCHE, Evelyn	Comptable
ACEVEDO, Orlando	Assistance technique
VÉLEZ, Mariella	Assistante administrative du président et des affaires financières
OYARZABAL, Sherleen	Assistante administrative pour les affaires académiques et directrice adjointe des admissions
SEPÚLVEDA, Zoami	Efficacité institutionnelle, planification stratégique et enseignement à distance Assistant administratif
LEBRÓN, Damaris	Conseiller professionnel
HIDALGO, Dennis	Éditeur TeoBíblica
JIMENEZ, Obed	Responsable SEVIS

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les bureaux administratifs de l'IATS sont situés sur le campus de l'Université adventiste antillaise (AAU) à Mayagüez, Porto Rico. Le Séminaire est présent dans dix pays par le biais de ses institutions affiliées :

- Colombie** : Corporación Universitaria Adventista (UNAC)
- Costa Rica** : Université adventiste d'Amérique centrale (UNADECA)
- Cuba** : Séminaire théologique adventiste de Cuba (SETAC)
- Haïti** : Université Adventiste d'Haïti (UNAH)
- Jamaïque** : Université des Caraïbes du Nord (NCU)
- Mexique** : Universidad de Montemorelos (UM)
- Porto Rico** : Université adventiste des Antilles (UAA)
- République dominicaine** : Université adventiste dominicaine (UNAD)
- Trinité-et-Tobago** : Université des Caraïbes du Sud (USC)
- Venezuela** : Séminaire théologique adventiste du Venezuela (SETAVEN)

INSTALLATIONS ET SERVICES SPÉCIAUX POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

L'IATS s'engage à fournir des services aux étudiants handicapés. Cela s'est traduit par une attitude positive de la part du personnel enseignant, administratif et de soutien. Les installations sont essentiellement exemptes d'obstacles et comprennent des rampes, des ascenseurs et des toilettes accessibles aux handicapés. En termes de services, l'IATS et ses établissements affiliés soutiennent les étudiants qui s'identifient comme ayant un handicap et qui fournissent une documentation sur leur handicap provenant d'une source appropriée. Si les étudiants ont un handicap qui nécessite des aménagements spéciaux en termes d'apprentissage, de mobilité ou d'accès aux cours, il incombe à l'étudiant de contacter le Bureau des services aux étudiants et de fournir ces informations.

PARKING

Tant à l'IATS que dans tous les établissements affiliés, sauf indication contraire, le stationnement est gratuit pour les étudiants, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ni l'IATS, ni les établissements affiliés, ni aucun de leurs fonctionnaires ou employés n'assument de responsabilité pour les dommages causés aux véhicules garés dans leurs parkings, ni pour le vol d'effets personnels laissés dans leurs parkings.

VISITEURS

La présence des visiteurs est limitée aux zones administratives. Pour accéder à toute autre zone, ils doivent être accompagnés d'un représentant de l'IATS ou d'un membre du personnel de l'institution affiliée qu'ils fréquentent.

HÉBERGEMENT

Les résidences étudiantes des établissements affiliés sont généralement disponibles pour les étudiants de l'IATS. Dans certains établissements affiliés ou dans les communautés environnantes, des appartements sont disponibles pour les familles et les étudiants mariés qui ont besoin d'un logement à proximité pendant l'été.

SERVICES DE SANTÉ

Les services médicaux sont fournis dans tous les établissements affiliés à l'IATS et les étudiants sont responsables de leur propre assurance maladie.

RESSOURCES ÉDUCATIVES

Les ressources éducatives sont les services de soutien académique fournis par l'IATS et les établissements affiliés aux étudiants, au corps enseignant, à l'administration et aux anciens élèves. Ces ressources consistent en des laboratoires informatiques, des infirmeries et des centres de ressources pédagogiques dotés d'un accès aux technologies modernes.

BIBLIOTHÈQUE

Chaque institution affiliée possède sa propre bibliothèque, qui abrite une collection bibliographique accessible à ses étudiants. Outre les volumes physiques disponibles, il y a des ordinateurs pour l'accès électronique aux services de prêt entre bibliothèques, à la bibliothèque virtuelle adventiste de l'IAD, au service de microfiches, aux microfilms et à d'autres ressources, programmes et matériels de soutien disponibles pour les programmes d'enseignement de l'IATS. Chaque établissement a ses propres règles et règlements concernant l'utilisation des documents de sa collection. L'IATS soutient ces règles et règlements. En conséquence, les étudiants de chaque établissement affilié sont tenus de se familiariser avec ces règles et règlements et de les respecter avec le plus grand intérêt afin de préserver leur droit d'accès à la bibliothèque.

La bibliothèque virtuelle adventiste, située sur le site web (<http://bva.interamerica.org>), contient une variété de bases de données pour l'utilisation de collections de livres et d'articles et de revues en ligne. L'accès à la bibliothèque nécessite un code d'accès qui est affiché dans une boîte sur la plateforme d'apprentissage IATS.

Affaires étudiantes

Tous les étudiants admis à l'IATS reçoivent des conseils concernant les informations sur la consommation des étudiants ainsi que leur accessibilité sur le site web du séminaire. Les étudiants reçoivent également un "Manuel de l'étudiant", ainsi que d'autres politiques et procédures, soit directement, soit par l'intermédiaire du site web de l'IATS.

LE CONSEIL ET L'ORIENTATION ACADÉMIQUES

Des services de conseil et d'orientation sont proposés aux étudiants pour les aider à atteindre leurs objectifs éducatifs. Ces services comprennent l'orientation professionnelle et universitaire, les conseils personnels, les discussions de groupe, les services d'orientation, les ateliers, les services de soutien par l'intermédiaire des associations d'étudiants, ainsi que l'orientation et les conseils pour les groupes spéciaux. Le bureau de conseil et d'orientation académique prépare différentes activités pour informer les étudiants sur les conséquences négatives de l'alcool, des drogues et de la violence, entre autres. Il travaille également en étroite collaboration avec le bureau du registraire pour évaluer et conseiller sur les normes de progrès académique. Le bureau de conseil et d'orientation académique assure également la liaison avec le corps enseignant pour traiter toute situation susceptible de se produire dans l'établissement et de nécessiter un renvoi devant le comité disciplinaire. L'école met à la disposition de tous les militaires éligibles un point de contact pour s'entretenir avec les étudiants qui ont besoin d'aide sur le plan académique, financier ou en matière de handicap.

Le coordinateur local du programme est le conseiller académique pour les étudiants de l'établissement affilié.

ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

Les associations d'étudiants sont parrainées par le Bureau des affaires étudiantes et/ou le département académique. L'objectif des associations est de mettre en valeur les qualités de leadership, de responsabilité et de dynamisme de leurs étudiants (voir le manuel de l'étudiant pour plus d'informations).

SERVICE DE PLACEMENT ET DE CONSEIL EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Bureau de conseil en placement aide les étudiants et les diplômés à rechercher un emploi rémunéré en leur fournissant des informations sur le marché du travail. Il conseille les étudiants sur la préparation des CV, les entretiens d'embauche et les offres d'emploi. Il est également chargé de développer des relations avec les employeurs et d'orienter les étudiants vers des employeurs potentiels. L'établissement fournit une aide au placement et à la recherche d'emploi. Toutefois, il n'offre aucune garantie d'emploi ou de salaire à la fin des études. Il est conseillé aux étudiants de se renseigner sur les conditions à remplir pour obtenir un emploi dans le domaine

qu'ils ont choisi. Certains programmes sont conçus pour fournir des prérequis éducatifs que les étudiants doivent compléter afin d'obtenir la licence ou la certification professionnelle requise dans l'État ou le territoire où l'établissement est situé (Porto Rico ou Floride, selon le cas). Il incombe aux étudiants de déterminer si l'obtention d'un diplôme dans le cadre de ces programmes leur permettra d'obtenir une licence ou une certification professionnelle, ou de travailler dans ce domaine, dans d'autres régions géographiques où ils vivent ou ont l'intention de travailler.

Services aux étudiants

ADMISSIONS

Le bureau des admissions est chargé de fournir des informations sur tous les programmes académiques offerts à l'IATS. Ce bureau évalue les demandes d'admission des candidats. Au cours d'un entretien avec le candidat, l'étudiant reçoit des informations sur le processus d'admission ainsi que sur les politiques, règles et règlements de l'établissement.

POLITIQUE D'ADMISSION

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier de troisième cycle à l'IATS, chaque candidat doit remplir les conditions suivantes et soumettre les documents suivants :

1. **Demande d'admission.** Fournie par le bureau des admissions ou le coordinateur de l'établissement affilié.
2. **Frais d'admission.** Les frais d'admission s'élèvent à 50,00 USD (non remboursables). Ces frais s'appliquent à tous les candidats qui ne sont pas parrainés par une institution. Pour les options de paiement, voir la section Finances.
3. **Relevé de notes officiel.** Il incombe au candidat de demander les relevés de notes officiels des établissements d'enseignement supérieur où il a étudié précédemment. Avoir suivi un programme de quatre ans (ou son équivalent) pour l'obtention d'une licence en religion ou en théologie délivrée par un établissement accrédité. Avoir une moyenne générale d'au moins 2,67 (système de notation de 4,00) pour le baccalauréat. Si vous avez une moyenne inférieure, vous devez envoyer une lettre expliquant pourquoi vous devriez être accepté avec cette moyenne.

Important : dans certains pays, le relevé de notes est appelé "certification des notes".

Les relevés de notes doivent être envoyés directement à l'adresse suivante

dresse postale :ADVENT THEOLOGICAL SEMINARY
INTER-AMERIQUE
Bureau des admissions
PO BOX 118
Mayaguez, PR 00681

Courriel electrónico:registro@setai.edu (Ce courriel n'est acceptable que s'il provient directement de l'institution accréditée)

Le relevé de notes du baccalauréat doit être envoyé dans une enveloppe scellée par l'université d'origine, s'il est physique, et s'il est électronique, il doit provenir directement par courrier électronique de l'université d'origine. Si le relevé de notes n'est pas reçu dans les 60 jours suivant la réception des demandes d'admission, vous risquez de voir votre demande d'admission annulée.

Important : si un document ou un relevé de notes n'est ni en anglais ni en espagnol, une traduction par un traducteur officiel, notariée ou accompagnée d'un cachet d'apostille, est requise. Les copies certifiées et authentifiées, dûment notariées ou certifiées, de documents et de certificats d'études délivrés par un établissement non américain peuvent être acceptées.

4. **Curriculum Vitae.** Le curriculum vitae (CV) reflète la formation et le développement professionnel de l'étudiant. Le contenu du CV doit inclure des informations sur la manière dont l'étudiant a acquis au moins deux ans d'expérience dans le service formel du ministère pastoral, de l'aumônerie ou de son équivalent, après avoir obtenu un diplôme en religion ou en théologie.
5. **Déclaration d'intention.** L'étudiant doit rédiger un essai (350 à 500 mots) décrivant brièvement les facteurs les plus significatifs de son enfance, de sa vie familiale et de sa vie universitaire, exprimant son engagement envers la foi chrétienne et les enseignements de l'Église adventiste du septième jour, ainsi que les principales raisons de sa motivation pour les études.
6. **Lettres de recommandation.** Trois (3) lettres de recommandation sont requises, selon le format fourni par le bureau des admissions. Les lettres de recommandation doivent être fournies conformément aux exigences de chaque programme.

APTh : (1) Administrateur ou secrétaire ministériel du domaine local

(2) Pasteur expérimenté qui connaît le travail du candidat.

(3) Ancien de l'église où le demandeur exerce son ministère ou est présent.

MABTS : (1) Doyen de l'école de théologie où il a obtenu son dernier diplôme.

(2) le vice-président académique de l'institution où il a servi ou un responsable local sur le terrain.

(3) Ancien de l'église où le demandeur exerce son ministère ou est présent.

DMin et PhD : (1) Doyen de l'école de théologie où il a obtenu son dernier diplôme.

(2) Administrateur ou secrétaire ministériel du domaine local.

(3) Un pasteur ordonné qui connaît l'expérience du candidat.

7. **Copie de la pièce d'identité personnelle (avec photographie).** Carte d'identité ou passeport.

8. Autres exigences :

- a. Le candidat intéressé par ce programme doit remplir les conditions d'admission et prouver qu'il est un candidat prometteur. Le comité central d'admission de l'IATS évaluera ensuite les formulaires d'admission et les documents qui les accompagnent, et l'admission sera accordée en tenant compte de facteurs tels que l'expérience professionnelle, les références professionnelles et la moyenne générale.
- b. Lettre de l'institution parrainante indiquant le nom de la personne à parrainer et son engagement à payer les études et les frais institutionnels (en cas de parrainage).
- c. Pour les étudiants dont le baccalauréat n'a pas été obtenu en anglais ou n'est pas équivalent à un diplôme bilingue, vous devez prouver votre capacité à lire l'anglais au niveau du troisième cycle.

Note : Les candidats d'autres confessions peuvent être acceptés dans le programme à condition qu'ils remplissent les conditions d'admission et représentent un niveau moral élevé dont les traits de caractère, le mode de vie et l'engagement spirituel reflètent les idéaux de l'Église adventiste du septième jour.

Les documents doivent être soumis au coordinateur local pour un premier examen et un entretien. Une fois que le coordinateur de l'établissement affilié a terminé l'examen initial et l'entretien, les documents sont soumis au comité d'admission de l'IATS pour approbation et l'étudiant est informé par le coordinateur de l'établissement affilié de l'acceptation ou du refus de sa candidature.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Véracité des informations

Toutes les informations soumises dans le cadre de la procédure d'admission doivent être exactes, authentiques, complètes et présentées avec honnêteté. Le fait de fournir des informations incorrectes ou erronées ou d'omettre des informations sur le formulaire de candidature ou tout autre document officiel constituera un motif de refus d'une candidature officielle ou de révocation d'un diplôme décerné s'il est découvert ultérieurement.

Important : l'IATS se réserve le droit d'admettre des candidats sans les documents nécessaires pendant plus de 60 jours à compter de la date de notification du bureau des admissions. Les cas exceptionnels (sur demande écrite du candidat) seront évalués par le comité académique, qui pourra approuver un délai supplémentaire, et sera notifié par écrit au candidat.

Refus d'admission

L'admission d'un demandeur peut être refusée si les preuves présentées montrent que la personne

1. Ne remplit pas les conditions d'admission ou n'est pas en mesure de poursuivre des études universitaires.
2. Si vous avez fourni des informations/documents frauduleux, incomplets ou inexacts.
3. A adopté un comportement ou présenté des caractéristiques contraires aux normes établies.

Frais d'admission

Les programmes étant financés par la DIA, les étudiants parrainés n'ont pas à payer les frais d'admission. Les étudiants non parrainés devront payer des frais non remboursables de 50,00 USD. Ces frais peuvent être réglés par le biais des méthodes de paiement spécifiées dans la section Finances de ce catalogue.

Statut de l'étudiant

1. **Réguliers** : étudiants qui remplissent toutes les conditions d'admission aux programmes de troisième cycle de l'IATS et toutes les conditions spécifiques des établissements affiliés où ils ont l'intention d'étudier. Le coordinateur local indique l'évaluation de ce qui précède sur un formulaire approprié qui accompagne les documents de candidature académique envoyés au Comité central d'admission, qui à son tour est envoyé au Bureau des admissions pour traitement et examen ultérieur. Toute exception à ces normes minimales d'admission régulière doit être recommandée et justifiée par écrit par le coordinateur local et envoyée à la Direction des admissions et des dossiers de l'IATS.
2. **Provisoire** : Étudiants qui ne satisfont pas à une ou plusieurs des exigences de l'admission régulière, mais qui, de l'avis du coordonnateur local et après consultation des responsables du séminaire, peuvent satisfaire aux exigences manquantes dans un délai raisonnable.
3. **Permission de suivre des cours (PTC)** : tout étudiant qui souhaite poursuivre des études avancées sans avoir l'intention d'obtenir un diplôme académique à l'IATS ; les auditeurs qui remplissent les conditions d'admission entrent également dans cette catégorie.
4. **Probation académique** : les étudiants doivent maintenir une moyenne d'au moins 2,67 pour le niveau master et 3,00 pour le niveau doctorat au cours des deux premiers semestres. S'ils n'atteignent pas la moyenne minimale, ils sont soumis à un statut conditionnel ou probatoire. Ils sont tenus de réduire leur charge académique à un maximum de 75 % de la charge semestrielle normale d'un cours intensif d'été. Si la moyenne cumulée d'un étudiant conditionnel ou probatoire reste inférieure à la moyenne minimale pendant un troisième semestre consécutif, il lui sera demandé de quitter le programme.

POLITIQUE DE TRANSFERT DE CRÉDITS

Le processus de transfert doit répondre à certaines conditions académiques afin d'envoyer les documents nécessaires à l'IATS pour évaluation et approbation par le bureau académique.

1. Notes inachevées.

Les étudiants qui ont fréquenté d'autres séminaires/universités reconnus et qui prévoient de faire un master ou un doctorat à l'IATS verront reconnaître jusqu'à 25% du total des crédits de leur programme à l'IATS. Seuls les cours qui :

- a. sont d'un niveau académique équivalent selon le catalogue de l'institution précédente ou le manuel de cours.
- b. n'ont pas plus de sept ans.
- c. sont identifiés et approuvés par l'administration académique.
- d. la note obtenue dans chaque cours à transférer est au moins B- (2,67) pour le niveau master et B (3,00) pour le niveau doctorat.
- e. répondre à des exigences similaires dans le cadre du programme.

2. Notes obtenues.

Seuls neuf crédits peuvent être transférés.

- a. Soit d'un diplôme universitaire équivalent selon le catalogue de l'établissement précédent ou le programme des cours.
- b. Ceux qui doivent être transférés ne doivent pas avoir plus de sept ans.
- c. sont identifiés et approuvés par le comité académique.
- d. La note obtenue dans chaque cours à transférer est au moins B- (2,67) pour le niveau master et B (3,00) pour le niveau doctorat.
- e. Répondre à des exigences similaires dans le cadre du programme.

3. Les notes obtenues dans les cours transférés ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale.

POLITIQUE RELATIVE AUX ÉTUDIANTS NON DIPLÔMÉS

L'IATS reçoit des étudiants qui souhaitent suivre des cours sans avoir l'intention d'obtenir un diplôme. Le système d'information des étudiants de l'établissement classe ces étudiants dans la catégorie Permission de suivre des cours (PTC). Les étudiants non diplômés sont ceux qui ne sont pas intéressés par l'obtention d'un diplôme universitaire, mais qui souhaitent suivre des cours dans le cadre de leur développement professionnel ou personnel. En outre, les étudiants non diplômés sont les étudiants inscrits dans d'autres établissements universitaires qui ont été autorisés à suivre des cours à l'IATS.

Étudiants non diplômés : ces étudiants peuvent s'inscrire à n'importe quel cours faisant partie de l'offre académique de l'IATS, sous réserve d'évaluation académique (le cas échéant), de disponibilité, de places limitées, et conformément aux règlements et/ou normes d'accréditation des programmes académiques, le cas échéant.

Les étudiants qui sont déjà titulaires d'un master ou d'un doctorat et qui souhaitent étudier une autre concentration dans le cadre du même programme peuvent suivre ces cours supplémentaires. Toutefois, étant donné que ces cours ne sont pas considérés comme un programme éligible, les étudiants seront classés comme "étudiants non diplômés". Cela signifie qu'ils seront inscrits pour chaque cours et qu'ils ne seront pas considérés comme des étudiants réguliers cherchant à obtenir un diplôme. Pour cette raison, aucun autre diplôme ne leur sera délivré. Si l'étudiant décide par la suite de demander l'admission à un programme menant à un diplôme de troisième cycle, un maximum de 12 crédits semestriels pris dans le cadre du CTP peut être accepté. Les étudiants de cette catégorie doivent remplir les conditions suivantes :

1. Compléter et soumettre la demande d'admission sous le terme PTC.
2. Droit d'entrée de 50,00 USD (non remboursable).
3. Si l'étudiant est inscrit dans une autre institution collégiale, il doit présenter une preuve de l'autorisation de son institution à suivre des cours à l'IATS.
4. L'étudiant doit suivre les règles et procédures établies par l'institution.
5. Les coûts des crédits et les frais seront les mêmes que ceux facturés aux étudiants ordinaires.

Tous les étudiants décrits ci-dessus, à l'exception des étudiants auditifs, recevront des crédits et une note finale. Cela signifie qu'ils devront effectuer tous les travaux et examens requis pour réussir les cours. Si un étudiant n'a pas obtenu de diplôme et souhaite poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire, il doit remplir toutes les conditions d'admission en tant qu'étudiant ordinaire.

Étudiants à l'écoute : Désigne toute personne qui assiste à un cours sans être inscrite en tant qu'étudiant. Cette personne obtient du coordinateur de l'institution affiliée qu'elle fréquente l'autorisation d'assister aux cours simplement pour apprendre. Dans cette catégorie, elle n'obtiendra pas de crédits ni de notes. Ces personnes doivent s'assurer qu'elles comprennent parfaitement toutes les conditions et conséquences de ce privilège :

1. Des dispositions spécifiques doivent être prises avec la trésorerie de l'institution affiliée pour les frais d'hébergement et de nourriture, en plus des frais académiques de 200,00 USD pour la classe et des frais d'admission de 50,00 USD (non remboursables).
2. En tant qu'auditeur, l'étudiant ne doit pas interférer ou perturber le cours, ni attirer l'attention de l'enseignant par des questions ou des commentaires. Seuls les étudiants cherchant à obtenir des crédits académiques ont ce droit.
3. Le nombre maximum d'élèves et d'auditeurs pouvant être admis dans chaque classe est déterminé en fonction de la taille de la salle de classe et de l'équipement disponible pour le confort de la classe.
4. Le professeur doit être consulté en ce qui concerne l'admission et le nombre d'auditeurs. Certaines classes, de par leur nature, ne permettent pas d'accepter des élèves en tant qu'auditeurs.

5. Les besoins des élèves réguliers ont toujours la priorité sur les besoins des élèves entendants. En aucun cas, les demandes des élèves entendants ne peuvent être satisfaites au détriment de celles d'un élève normal.
6. En tant qu'auditeurs, les étudiants ne sont pas responsables de la réalisation des devoirs, des travaux, des recherches ou de toute autre exigence du cours. Ils ne passent pas d'examens et ne reçoivent pas de notes.
7. Les cours suivis en tant qu'auditeurs ne comptent pas comme des équivalents de crédits académiques, car les exigences du cours n'ont pas été remplies.
8. En tant qu'auditeur, l'étudiant peut recevoir des copies des documents imprimés distribués en classe, à condition d'en assumer le coût.
9. Les étudiants, qu'ils soient en mode régulier ou en mode écoute, ne sont pas autorisés à enregistrer ou à filmer la classe sans l'accord écrit de l'enseignant.
10. Les pasteurs ou leurs épouses peuvent s'arranger avec leur association ministérielle pour obtenir un certificat de formation continue. Les 45 heures d'horloge d'un cours de trois crédits correspondent à 4,5 unités de formation continue (UFC).

Cette politique s'applique aux étudiants sur le campus, aux étudiants en ligne et aux étudiants étrangers. Dans le cadre de cette politique, les étudiants doivent se conformer à toutes les exigences du Commonwealth de Porto Rico, des États-Unis et de leur lieu d'origine.

MANUEL DE L'ÉTUDIANT

Tous les étudiants souhaitant être acceptés à l'IATS doivent respecter les règles de conduite énoncées dans le manuel de l'étudiant. Ce manuel comprend les règles relatives à la présence obligatoire, à la conduite et aux règles applicables aux étudiants pour les cours en face à face et en ligne. Le manuel est accessible à tous les étudiants puisqu'il est disponible sur le site web de l'IATS.

Finances

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain n'a pas été créé dans l'intention de présenter une offre académique qui générerait des revenus pour une institution quelconque ou de faire concurrence aux institutions existantes. Le concept selon lequel l'IATS a été créé en tant qu'organisation à but non lucratif était d'aider principalement les pasteurs/chapelains/enseignants et professeurs à obtenir des études théologiques supérieures dans le contexte de l'éducation adventiste. La plupart de nos étudiants sont donc parrainés par une institution de l'IAD.

MODES DE PAIEMENT

1. Virement bancaire (frais supplémentaires de 15 USD par transaction)

Nom de la banque : Banco Popular de Puerto Rico

Adresse de la banque :

BOÎTE POSTALE 362708

San Juan PR 00936-2708

Numéro de compte : 206252909

ABA : 021502011

Bénéficiaire : Séminaire théologique adventiste

Adresse du bénéficiaire :

PO BOX 118

MAYAGUEZ, PR 00681

2. Mandat postal (États-Unis ou territoires américains uniquement)

Au nom de : Séminaire théologique adventiste

VP Finance

PO BOX 118

MAYAGUEZ, PR 00681

3. PayPal (<https://setai.edu/finanzas/>)

COÛTS POUR LES PERSONNES NON PARRAINÉES

Les étudiants non parrainés devront payer 175,00 USD par crédit et 50,00 USD comme frais d'admission pour les programmes de master. Pour le programme de DMin, ils devront payer 350,00 USD par crédit et 50,00 USD comme frais d'admission. Pour le programme de doctorat, ils devront payer 660,00 USD par crédit et 50,00 USD comme frais d'admission. En outre, les

établissements affiliés facturent des frais de scolarité allant de 350,00 USD à 500,00 USD aux étudiants parrainés et non parrainés afin de couvrir les dépenses indirectes de l'établissement.

*L'IATS se réserve le droit d'augmenter les coûts si la Commission financière le juge nécessaire.

POLITIQUE DE RETOUR

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain s'engage à aider les étudiants qui se trouvent dans une situation financière les empêchant d'honorer leurs engagements de paiement envers notre institution. C'est pour cette raison que nous avons une politique de remboursement en cas de situation particulière.

1. Frais d'admission - Ces frais ne sont pas remboursables. Une fois que l'étudiant a soumis tous les documents et qu'il a été accepté pour commencer ses études, ces frais ne seront pas remboursés.
2. Frais de réadmission - Ces frais sont facturés aux étudiants qui ont interrompu leurs études et qui décident de les reprendre. Ces frais ne sont pas remboursables.
3. Frais de scolarité - Ces frais sont destinés à couvrir les dépenses indirectes de l'institution et seront remboursés en fonction de la période de fréquentation de l'étudiant.
4. Frais de cours - Le tableau ci-dessous présente une ventilation du remboursement des frais de cours.

	Pourcentage à rembourser	Conditions de remboursement
Cours	100%	<p>Cours (2 semaines) Lorsque le retrait est effectué avant le début du cours.</p> <p>Cours (3 semaines) Lorsque le retrait est effectué avant le début du cours.</p> <p>Cours (7 semaines) Lorsque le retrait est effectué au cours de la première semaine du cours.</p> <p>Vous devez remplir un document demandant l'annulation du cours pour que le remboursement soit appliqué.</p>

	80%	<p>Cours (2 semaines) Lorsque le retrait est effectué le premier jour de la réunion du cours.</p> <p>Cours (3 semaines) Lorsque le retrait est effectué le quatrième jour du cours.</p> <p>Cours (7 semaines) Lorsque le retrait est effectué au cours de la deuxième semaine du cours.</p>
	40%	<p>Cours (2 semaines) Lorsque le congé est pris au milieu du cours, en fonction de la durée du cours.</p> <p>Cours (3 semaines) Lorsque le retrait est effectué le troisième jour de la deuxième semaine du cours.</p> <p>Cours (7 semaines) Lorsque le retrait est effectué au milieu de la quatrième semaine de cours (jour 24).</p>
	0%	<p>Il n'y aura pas de remboursement si plus de la moitié de la session de cours a été suivie.</p>

Dans le cas où l'étudiant étudie sans avoir payé, en raison d'une exception faite par l'institution, il se verra facturer le pourcentage correspondant à la semaine au cours de laquelle l'abandon a eu lieu.

BOURSE "INITIATIVE FEBE"

Le Séminaire théologique adventiste interaméricain (IATS) attribuera la **bourse "Febe Initiative" pour les étudiantes** afin de soutenir une étudiante dans son programme d'études, et qui émule les caractéristiques qui ont distingué Febe afin qu'elle puisse terminer ses études universitaires. Cette bourse octroie jusqu'à un maximum de 8 000 dollars (selon le programme académique auquel elle postule), pour le paiement de ses frais de scolarité, entre autres, pour une durée maximale de 4 ans. Cette bourse vise à soutenir les femmes dans leur réussite professionnelle et personnelle.

MODIFICATIONS DES TAXES ET REDEVANCES

L'IATS se réserve le droit de réviser les frais et redevances à tout moment :

1. Il y a une augmentation des dépenses d'éducation et des dépenses générales et/ou des transferts obligatoires.
2. Les projections budgétaires indiquent une augmentation possible de ces dépenses.
3. Après une analyse minutieuse de toute situation particulière, la direction de l'IATS estime que les modifications des frais et redevances sont raisonnables et justifiées.

REMARQUE : Les changements s'appliquent également aux frais facturés par les établissements affiliés. L'IATS n'a aucune compétence en la matière.

Académique

ANNÉE ACADÉMIQUE

L'IATS divise l'année académique en trois trimestres. Le premier trimestre (I-T) s'étend de janvier à avril. Aucun cours n'y est dispensé, à moins qu'une situation particulière ne le justifie. Le deuxième trimestre (II-T) s'étend de mai à août et accueille des étudiants des institutions affiliées suivantes : Jamaïque, Trinidad, Haïti, Porto Rico, République dominicaine, Cuba, Venezuela, Costa Rica et Mexique. Le troisième trimestre (III-T) se déroule de septembre à décembre et implique des étudiants des institutions affiliées suivantes : Costa Rica et Colombie. Au cours de chaque semestre actif, les étudiants en master et en doctorat suivent quatre (4) cours de deux semaines chacun ; dans le cas du doctorat, les étudiants suivent trois (3) cours de trois semaines chacun, ainsi qu'un cours en ligne de huit semaines. Les cas exceptionnels sont traités exclusivement par le service académique. Si un étudiant est inactif pendant une période prolongée, c'est-à-dire qu'il ne s'inscrit à aucun cours de l'IATS pendant six (6) trimestres consécutifs ou plus, et qu'il souhaite demander sa réadmission pour poursuivre ses études, le processus se déroulera selon les conditions suivantes :

1. En cas de réadmission, elle se fait dans le cadre du catalogue académique en vigueur au moment de la demande.
2. Satisfaire à toutes les exigences du programme d'études demandé et à toutes les autres conditions d'admission applicables au moment de la demande.
3. Vous devez soumettre une lettre d'explication pour que l'IATS puisse envisager votre réadmission.
4. Une nouvelle demande d'admission ne garantit pas l'acceptation automatique des études à l'IATS.

PRÉSENCE EN CLASSE

Les étudiants sont tenus d'assister à tous les cours auxquels ils sont officiellement inscrits. Les travaux manqués en raison d'absences sont de la responsabilité de l'étudiant. Ce travail, qu'il soit noté ou non, peut être rattrapé en concertation avec l'enseignant du cours. Dans le cas des membres des forces armées, y compris les éléments de réserve et les membres de la garde nationale, l'enseignant doit tenir compte des brèves absences pour ce service dans les forces armées ; pour les étudiants des États-Unis et de Porto Rico.

Participation active. Les cours sont dispensés sous forme de modules intensifs (style bloc). Il est important que les étudiants assistent à tous les cours. L'absence à dix pour cent (10 %) des cours (4,5 heures d'horloge) peut empêcher l'étudiant de réussir le cours. Si l'étudiant est malade,

des dispositions spécifiques doivent être prises avec le coordinateur local et les enseignants afin de couvrir les exigences et les devoirs manquants de l'étudiant.

Pour les cours à distance : selon le ministère américain de l'éducation, les indications acceptables de présence dans un cours en ligne peuvent être les suivantes :

1. Remise par l'étudiant d'un travail académique
2. Présentation d'un examen par l'étudiant
3. Participation documentée de l'étudiant à un tutoriel interactif ou à un enseignement assisté par ordinateur.
4. Publication d'un étudiant montrant sa participation à un groupe d'étude en ligne assigné par l'institution.
5. Un message posté par l'étudiant dans un forum de discussion montrant la participation de l'étudiant à une discussion en ligne sur des questions académiques.
6. Un courriel de l'étudiant ou tout autre document montrant que l'étudiant a pris contact avec un membre du corps enseignant pour poser une question sur un sujet académique étudié dans le cadre du cours.

Cela indique que l'assiduité aux cours en ligne est basée sur le travail plutôt que sur la présence physique. En effet, de nombreux étudiants peuvent travailler sur des devoirs hors ligne conformément aux exigences du cours. En affirmant cela, l'IATS indique que si les étudiants ne remettent pas leurs devoirs, ne participent pas aux forums, aux vidéoconférences, aux projets ou à toute autre activité du cours, cela peut être considéré comme une absence. Par ailleurs, en ce qui concerne l'assiduité en ligne, lorsqu'un étudiant ne participe pas au cours pendant au moins deux (2) échéances consécutives, le facilitateur doit lui envoyer un courrier électronique d'encouragement et de motivation. Si l'étudiant ne participe pas au travail suivant, à la vidéoconférence, au forum ou au projet, ou à toute autre activité du cours, l'enseignant doit envoyer une notification au coordinateur du site pour signaler la situation. Si le coordinateur contacte l'étudiant et que celui-ci ne répond toujours pas, l'étudiant doit être invité à se retirer du cours pour cause d'absences excessives auprès du responsable des dossiers.

HORAIRE DES COURS

Les programmes académiques de l'IATS sont proposés en journée. Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30. Une pause de 15 minutes est prévue à 10h30 pour les cours de jour.

HEURES DE CRÉDIT

Salle de classe / Hybride

L'unité de base pour l'évaluation du travail d'un étudiant est le crédit d'heures. Un crédit d'enseignement équivaut à 15 heures d'enseignement et à 30 heures de travail hors classe. Un

crédit de laboratoire équivaut à 30 heures de contact. Les heures de travaux pratiques peuvent varier, mais un crédit de travaux pratiques équivaut à au moins 45 heures par trimestre.

En ligne

Les étudiants obtiennent un crédit de cours pour chaque tranche de 15 heures d'enseignement sur 8 semaines. On s'attend également à ce que 15 heures de cours nécessitent 30 heures de travail supplémentaire sur 8 semaines. Compte tenu de la nature dynamique de la classe en ligne et du fait que l'enseignement en classe peut avoir lieu à tout moment, aucune distinction n'est faite entre l'enseignement en classe ou à la faculté et le travail de l'étudiant "en dehors de la classe". Les estimations de temps pour l'attribution des heures de crédit sont définies comme le temps total que les étudiants passent à remplir les exigences du cours, ce qui peut se produire sur ou en dehors de la plate-forme de cours en ligne. Le temps nécessaire pour compléter un cours en ligne de trois (3) heures de crédit est de 135 heures de temps dédié.

INFORMATIONS ACADÉMIQUES GÉNÉRALES

L'admission des candidats, leur titularisation et leur statut, l'enregistrement des crédits académiques et la délivrance d'un diplôme ou d'un grade académique sont soumis aux pouvoirs statutaires ordinaires de l'IATS. Le Séminaire se réserve le droit d'annuler, à sa discrétion, tout privilège pour des raisons jugées suffisantes par l'administration.

Le coordinateur local se réserve le droit de vérifier le travail des étudiants à intervalles réguliers et, en consultation avec le vice-président académique de l'IATS, de recommander à certains étudiants qui ne fournissent pas un travail de qualité d'interrompre leur cours en vue de l'obtention d'un diplôme académique.

1. **Moyenne générale.** L'étudiant doit avoir une moyenne minimale de 2,67 selon l'échelle américaine de 4,00 pour les études supérieures. Si l'étudiant a une moyenne inférieure à la moyenne établie, il doit envoyer au bureau des admissions une lettre justifiant les raisons pour lesquelles il devrait être autorisé à poursuivre son programme d'études. Après examen du dossier par le comité d'admission, la décision vous sera communiquée par écrit.
2. **Délai d'achèvement.** Une fois qu'un étudiant commence un programme d'études à l'IATS, les étudiants de MAPTh et de MABTS ont un maximum de quatre (4) ans pour le terminer. Pour le DMin, le maximum est de six (6) ans et pour le doctorat, de huit (8) ans. Il est recommandé de faire le nécessaire pour terminer le programme dans les délais mentionnés ci-dessus, sous peine d'être exclu du programme, à moins qu'il n'y ait des raisons justifiées et que des arrangements préalables aient été pris avec le bureau du registraire.

3. **Assujettissement aux politiques et aux normes.** Tous les étudiants de l'IATS sont soumis aux politiques et aux normes éthiques du séminaire. Toute suspension de l'étudiant est possible pour des raisons justifiées, conformément aux manuels et aux règlements.
4. **Cours supplémentaires de troisième cycle dans des établissements affiliés**
Les étudiants inscrits à l'IATS qui souhaitent suivre des cours supplémentaires de troisième cycle dans un autre établissement affilié doivent d'abord obtenir l'autorisation écrite du comité académique.
5. **Exigences en matière de résidence universitaire**
La résidence académique est établie après avoir assisté à deux sessions consécutives. La résidence de l'étudiant est interrompue si l'étudiant ne s'inscrit pas à une session ou à un semestre. Lorsque la résidence est interrompue, l'étudiant doit être guidé par le Catalogue en vigueur au moment où la résidence est rétablie. Les cours sont valables pendant 8 ans. Les cours datant de plus de 8 ans doivent être répétés pour être pris en compte dans l'obtention du diplôme. S'il reste 16 crédits semestriels ou moins, l'étudiant peut obtenir son diplôme sur la base du catalogue en vigueur au moment de son inscription initiale. Cette règle ne s'applique pas aux étudiants qui ont terminé leur charge académique et réussi leurs examens professionnels ou de diplôme, et qui n'ont plus qu'à terminer leur thèse.
6. **Matières à option**
L'étudiant peut choisir comme matières à option des cours approuvés pour les diplômes universitaires de troisième cycle, à condition qu'il y ait une corrélation avec le domaine d'études choisi.
7. **Crédits dans des projets périscolaires**
Les étudiants peuvent obtenir jusqu'à 12 crédits dans le cadre d'une combinaison d'activités parallèles : un projet de recherche, un résumé des réalisations professionnelles ou une étude indépendante. L'étude indépendante ne peut être entreprise que lorsque l'étudiant a terminé 50 % de son programme d'études. Dans certains cas particuliers, il est possible d'obtenir une charge académique de plus de 12 crédits avec l'autorisation du vice-président académique. Les crédits d'études complémentaires sont enregistrés comme satisfaisants (S) ou non satisfaisants (NS).
8. **Études indépendantes, recherches et réalisations professionnelles**
En règle générale, la procédure normale pour satisfaire aux exigences académiques de tout programme IATS est le contrat enseignant-étudiant. D'autres mesures ont été conçues pour donner de la flexibilité au programme lorsque cela est nécessaire, mais dans le cadre de paramètres stricts. L'objectif de ces mesures n'est pas de fournir un raccourci pour satisfaire aux exigences du programme, ni de raccourcir le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, et encore moins d'éviter le contact académique dans l'établissement affilié.

Elles ne sont pas non plus destinées à constituer la voie normale par laquelle les étudiants peuvent obtenir des crédits sur une base régulière. Les critères à suivre pour l'application des dispositions relatives aux études indépendantes, aux projets de recherche et au résumé des réalisations professionnelles sont notamment les suivants :

- L'étude indépendante, la recherche et le résumé des réalisations professionnelles sont des éléments qui apportent une solution à des situations inhabituelles vérifiées, qui sortent de l'ordinaire, sont inévitables et inattendues. Les étudiants doivent payer pour ces cours ; il n'y a pas de bourses ou de parrainages pour ces cas.
- L'étudiant doit avoir accès à l'une des bibliothèques des établissements affiliés à l'IATS ou à un établissement équivalent, et suivre un programme d'étude quotidien.
- La fourniture d'un résumé des réalisations professionnelles ne concerne que les réalisations exceptionnellement bonnes dans la pratique pastorale, qui sont reconnues et bien documentées. L'exceptionnalité doit être consignée par écrit par les responsables du domaine local en tant que cas ou expériences extraordinaires. Elle doit être bien documentée et constituer une source d'information qui représente une bonne contribution à la connaissance de la pratique ministérielle au profit des générations futures. Ce document restera dans la Bibliothèque virtuelle adventiste. Il est clair que cette disposition ne s'applique pas à tous les étudiants. Elle signifie bien plus que la documentation d'expériences ministérielles ordinaires.
- Les étudiants peuvent recevoir jusqu'à 6 crédits pour l'apprentissage par l'expérience professionnelle ou la réalisation, que la personne a créée ou dirigée au cours de son ministère et qui peut être documentée. Il peut s'agir d'une expérience unique d'implantation d'une église, d'un plan de pénétration réussi dans des zones notoirement difficiles, de la conduite d'un projet de construction depuis le stade de la planification, de l'organisation, de la collecte de fonds, jusqu'à la construction et à l'aménagement du bâtiment. Il peut également s'agir d'une église, d'une école, d'une institution ou d'un événement exceptionnel, sortant de l'ordinaire et pouvant être évalué objectivement. Les étudiants doivent enregistrer un résumé de leurs réalisations professionnelles et les critères suivants peuvent être appliqués :
 - L'étudiant doit avoir obtenu au moins 12 crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, avec la moyenne minimale requise. Le candidat doit fournir deux recommandations écrites de membres du corps enseignant de l'IATS avec lesquels il a suivi des cours. Le candidat doit soumettre au coordinateur local un résumé de ses réalisations professionnelles, comprenant : un curriculum vitae, une description des expériences professionnelles et un document écrit reflétant ce qui a été

appris. La réflexion doit démontrer quelles compétences ont été acquises dans le cadre du développement professionnel de l'individu. Au moins deux lettres de soutien doivent être soumises par des superviseurs administratifs ou pastoraux qui peuvent identifier et documenter la variété des expériences professionnelles acquises par les candidats.

- Le coordinateur local recommandera alors au vice-président académique de procéder à un vote d'approbation du dossier. Le résumé des réalisations sera étudié par un comité ad hoc des réalisations professionnelles, qui soumettra sa recommandation au vice-président académique, y compris une note finale à envoyer au bureau central du registraire.

LOI N°109 DE 2003 MESURES DE PROTECTION DES ÉTUDIANTS ACTIVÉS PAR LES FORCES ARMÉES DES ÉTATS-UNIS ET LA GARDE NATIONALE DE PORTO RICO

Conformément à la loi et afin de favoriser le développement intellectuel des étudiants membres des réserves des forces armées des États-Unis en RP et de la Garde nationale, l'IATS établit que lorsqu'un étudiant est activé par le corps militaire auquel il appartient, l'établissement lui assurera une place dans tous les cours auxquels il est inscrit. Lorsque l'étudiant militaire reçoit un ordre d'activation des réserves des forces armées des États-Unis en RP ou de la Garde nationale, il doit présenter la preuve originale de l'ordre au bureau du registraire. Dans les deux cas suivants, la procédure correspondante s'applique :

- Si l'étudiant est inscrit au moment de l'activation, il doit procéder au retrait total en indiquant sur le document qu'il s'agit d'une activation militaire. L'institution procédera à l'ajustement des frais conformément à la loi. L'étudiant ne sera pas évalué ou pénalisé pour le Satisfactory Academic Progress dans la période spécifique correspondant à l'activation.
- Si l'étudiant a été activé pour la période d'études suivante, il peut demander un congé pour raisons militaires. Le programme d'études auquel l'étudiant est inscrit sera validé après la fin de la période pour laquelle l'étudiant a été autorisé à s'absenter.

En outre, l'institution doit garantir à l'étudiant activé, après la fin de la période d'activation et s'il souhaite poursuivre ses études, un logement et une priorité raisonnable dans les cours auxquels il était inscrit, ou équivalent, au moment de l'activation. Cette priorité sera accordée en fonction de la disponibilité des cours au cours de ce trimestre. Les étudiants activés qui sont candidats à l'obtention d'un diplôme au cours de la période d'activation bénéficient d'une priorité sur les autres étudiants en ce qui concerne l'hébergement dans les cours. De même, l'établissement indiquera sur le relevé de notes officiel de l'étudiant activé que l'abandon ou le classement incomplet de l'étudiant pendant le semestre en cours est dû à l'ordre d'activation.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES APPELS, DES PLAINTES ET DES GRIEFS DES ÉTUDIANTS

Les étudiants qui estiment que l'un de leurs droits a été violé, qu'une note injuste a été attribuée ou qu'une politique de l'institution a été violée, ont le droit de déposer une plainte auprès du Comité des plaintes et des griefs pour examen. La procédure est la suivante :

Qualification injuste :

1. L'étudiant doit envoyer un courriel à l'enseignant auprès duquel il souhaite faire appel de la note, en expliquant clairement les raisons de son désaccord sur un ton amical et respectueux, au plus tard 5 jours après avoir reçu la note.
2. L'enseignant dispose de cinq (5) jours ouvrables pour répondre à l'étudiant, en expliquant les critères d'évaluation et la manière dont la note a été attribuée.
3. Si l'étudiant n'est pas satisfait de l'explication du facilitateur, il doit envoyer un courrier électronique au bureau des services aux étudiants, avec copie au coordinateur local, qui présentera le cas au comité des plaintes et des griefs.
4. Le comité examine les éléments de preuve et rend une décision dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Violation d'une politique institutionnelle ou d'un droit de l'étudiant :

1. L'étudiant doit envoyer un courriel au bureau des services aux étudiants de l'IATS et au coordinateur local en expliquant clairement les raisons de la plainte sur un ton amical et respectueux.
2. Le bureau des services aux étudiants soumettra la plainte au comité des plaintes et des griefs.
3. Le comité examine les éléments de preuve et rend une décision dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Définitions :

- **IATS** : Inter-American Adventist Theological Seminary (Séminaire théologique adventiste interaméricain)
- **Étudiant** : toute personne active ou diplômée de l'institution.
- **Plainte de l'étudiant** : plainte écrite déposée par un étudiant, alléguant une violation de ses droits en tant qu'étudiant ou une violation d'une politique ou d'un règlement de l'institution.

- **Comité d'examen des griefs :** Le comité est composé de cinq (5) responsables de l'institution : le vice-président pour les affaires académiques ou une personne déléguée par son bureau, l'aumônier de la cohorte, le conseiller et le vice-président pour les finances ou une personne déléguée par son bureau. Les membres du comité sont constitués sur place par le directeur des services aux étudiants, si nécessaire, en raison du grief. Si l'un des membres du Comité est partie au litige ou si son intervention représente un conflit d'intérêts avec l'une des parties impliquées ou avec le grief lui-même, il sera remplacé par un autre fonctionnaire désigné par le bureau des services aux étudiants.

Important : les représailles à l'encontre du plaignant ou de toute personne impliquée sont strictement interdites et constituent un motif de sanction disciplinaire.

POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION

Conformément aux exigences du titre IX des amendements de 1972 relatifs à l'éducation et à ses règlements d'application, la politique de non-discrimination et les procédures de plainte suivantes sont publiées pour répondre à toute plainte de discrimination fondée sur le sexe dans les programmes et activités d'éducation de cet établissement.

1. Le Séminaire théologique adventiste interaméricain ne pratique aucune discrimination fondée sur le sexe en matière d'admission ou d'emploi dans ses programmes ou activités éducatives.
2. L'Office des ressources humaines traitera toute plainte concernant cette loi. Vous pouvez contacter le Bureau des finances et des ressources humaines de l'IATS, Rt. 106 Km. 2.2 INT. Mayagüez, PR 00680, téléphone (787) 834-9595, poste 2234.
3. Toutes les demandes concernant l'application du titre IX et de ses règlements d'application peuvent être adressées au directeur des ressources humaines de l'établissement ou au bureau des droits civils du ministère américain de l'éducation, 75 Park Place, 14e étage, New York, NY 10007-2146, téléphone (212) 637-6466.
4. Toute plainte pour discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur, le lieu de naissance, l'origine ou le statut social, le handicap physique ou mental, ou les convictions politiques ou religieuses sera également traitée selon la procédure de règlement des griefs mentionnée ci-dessous et décrite dans le manuel de l'étudiant et les politiques institutionnelles.
5. Le recrutement préférentiel est pratiqué uniquement sur la base de l'adhésion aux principes de libre choix affiliés à l'Église adventiste en tant qu'élément essentiel du fonctionnement d'une institution adventiste du septième jour.
6. La rémunération et les avantages sont administrés sans distinction de race, de couleur, d'origine ethnique, d'origine nationale, de situation matrimoniale, de statut social, de religion, de politique, de handicap ou de sexe, d'âge, sauf si l'âge est une qualification professionnelle justifiée.

7. Les décisions relatives à la promotion des employés sont fondées sur les qualifications des individus, en rapport avec les exigences du poste pour lequel ils sont envisagés.
8. La vie personnelle et l'identité professionnelle d'un individu étant indissociables, tous les employés de l'IATS sont tenus de respecter des normes de conduite en harmonie avec les pratiques de l'IASD.

La procédure suivante doit être suivie pour déposer/traiter les plaintes de discrimination fondée sur le sexe dans les programmes et activités éducatifs de cette institution.

1. L'étudiant ou l'employé doit soumettre sa plainte par écrit au Bureau des ressources humaines, à l'attention du directeur institutionnel des ressources humaines de l'IATS.
2. La plainte est examinée par les fonctionnaires désignés dans les cinq jours ouvrables suivant son dépôt.
3. Une fois la plainte examinée, une réponse est envoyée au plaignant dans les 10 jours ouvrables suivant la décision finale.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE LA FACULTÉ

Étant donné que le Séminaire théologique adventiste interaméricain (IATS) est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des étudiants d'origine internationale et recrute des enseignants de différents pays du monde, il est important de maintenir un critère standard pour le processus d'accréditation des diplômes des enseignants provenant de pays autres que les États-Unis d'Amérique.

Objectifs

L'objectif de cette politique est d'établir une procédure rigoureuse, transparente et normalisée pour la reconnaissance des diplômes universitaires obtenus en dehors des États-Unis d'Amérique. Cela permettra de garantir la qualité de l'enseignement, la diversité du corps professoral et le respect des réglementations internationales et nationales.

Sensibilisation

Cette politique s'applique à tous les candidats à la faculté de l'IATS qui ont obtenu des diplômes en dehors des États-Unis d'Amérique.

PROCESSUS D'HOMOLOGATION

Validation externe

1. Agences accréditées : tous les diplômes universitaires obtenus en dehors des États-Unis doivent être validés par une agence accréditée par la National Association of Credential Evaluation Services (NACES). Les agences recommandées sont les suivantes
 - a. Josef Silny & Associates, Inc.

- i. Consultants en éducation internationale
P.O. Box 248233 Coral Gables, FL 33124
T : + 305-273-1616
F : + 305-273-1338
info@jsilny.com www.jsilny.com
 - b. Services mondiaux d'éducation
 - i. P.O. Box 01-5060 Miami, FL 33101
T 1 : + 305-358-6688
T 2 : 800-937-3899
F : + 305-358-4411
south@wes.org www.wes.org
- 2. Demande de service : il incombe au candidat de demander le service de validation à l'une des agences accréditées et de fournir les résultats à l'IATS.
- 3. Critères de validation : La validation doit indiquer que le diplôme universitaire du candidat équivaut à un doctorat aux États-Unis et qu'il se situe dans le domaine de spécialisation correspondant aux cours à développer et à offrir à l'IATS.

Documentation requise

Pour faire partie de la faculté IATS, vous devrez soumettre le rapport complet proposé par ces agences.

Examen interne

Dès réception de la validation et de la documentation requise, un comité interne choisi par le bureau des affaires académiques de l'IATS examinera et approuvera la validation.

Délais et échéances

Le processus d'accréditation doit être achevé avant de confirmer l'emploi ou le contrat pour la préparation et/ou l'enseignement de cours pour l'IATS.

Coûts

Les coûts liés à l'accréditation sont en principe à la charge du demandeur, mais si le budget le permet, une aide peut être apportée.

Recours et exceptions

En cas de désaccord avec le résultat de la procédure d'accréditation, le candidat peut faire appel auprès du comité interne de l'IATS. Des exceptions à cette politique seront envisagées dans des circonstances extraordinaires et devront être approuvées par le comité établi par l'Office of Academic Affairs.

Mises à jour et révisions

Cette politique sera réexaminée chaque année afin de s'assurer de sa pertinence et de son efficacité.

Registre

Le bureau du registraire est chargé d'effectuer toutes les opérations liées aux dossiers académiques des étudiants. Vous y trouverez toutes les informations dont l'étudiant peut avoir besoin concernant les progrès académiques, les notes, la moyenne générale et d'autres informations connexes.

PROCESSUS D'ENREGISTREMENT

1. Le bureau du registraire déterminera la procédure d'inscription aux cours et utilisera l'une des méthodes suivantes : site web, campus virtuel, calendrier académique et/ou courrier électronique pour informer les étudiants. Une fois publiée dans l'un de ces lieux, l'IATS considérera que l'information fournie est de notoriété publique.
2. Pour qu'une inscription soit correctement autorisée et que l'étudiant puisse commencer ses études, tout solde existant entre l'étudiant et le sponsor auprès de l'IATS doit être compensé par le personnel du bureau des finances.
3. Pour commencer la procédure d'inscription, l'étudiant doit recevoir une notification officielle d'acceptation de la part du bureau des admissions.
4. Le bureau des inscriptions, en collaboration avec le coordinateur de l'établissement affilié, guidera les étudiants tout au long du processus de préinscription et d'inscription dans les jours spécifiés dans le calendrier académique. L'inscription en dehors des jours stipulés sera considérée comme tardive et pourra entraîner des frais supplémentaires, que l'étudiant soit parrainé ou non. Chaque cours inscrit figurera sur le relevé de notes de l'étudiant.

Important : si un étudiant souhaite suivre un cours au cours du trimestre universitaire correspondant au pays affilié dans lequel il se trouve, il doit comprendre qu'il risque de ne pas pouvoir terminer le programme dans les délais impartis. L'IATS divise l'année universitaire en trois trimestres. Le premier trimestre (I-T) s'étend de janvier à avril et aucun cours n'y est dispensé, sauf situation particulière. Le deuxième trimestre (II-T) s'étend de mai à août et accueille des étudiants des établissements affiliés suivants : Jamaïque, Trinidad, Haïti, Porto Rico, République dominicaine, Cuba, Venezuela, Costa Rica et Mexique. Le troisième trimestre (III-T) se déroule de septembre à décembre et implique des étudiants des institutions affiliées suivantes : Costa Rica et Colombie. Au cours de chaque trimestre actif, les étudiants suivent quatre (4) cours de deux semaines.

STATUT DE L'ENREGISTREMENT

L'état des inscriptions des étudiants aux programmes de troisième cycle de l'IATS est le suivant :

Étudiant inscrit à 12 crédits

Étudiant inscrit à 6 crédits

DOSSIERS ACADÉMIQUES

Le bureau du registraire est responsable de l'enregistrement et de la mise à jour de tous les dossiers des étudiants, des relevés de notes et des certificats de fin d'études. Les étudiants qui souhaitent obtenir des informations sur les notes, les relevés de notes et les services connexes doivent s'adresser au bureau du registraire. Conformément au Family Educational Rights and Privacy Act de 1974 (FERPA), la confidentialité des dossiers des étudiants est protégée. Les étudiants peuvent demander ou examiner toute information contenue dans leur relevé de notes ou autoriser par écrit un tiers à accéder à leur relevé de notes.

NOTIFICATION/CHANGEMENT DE NOTES

À la fin de chaque trimestre, les étudiants peuvent accéder à leurs notes via le portail des étudiants de l'IATS. Les étudiants qui ont des difficultés à accéder à leurs notes via le portail étudiant doivent contacter le bureau du registraire. Si un étudiant comprend qu'il y a eu une erreur dans sa note, il doit d'abord contacter son professeur et, s'il y a eu une erreur, il doit contacter le bureau du registraire pour demander un formulaire de changement de note à remplir par le professeur de l'étudiant. Le formulaire doit être renvoyé au bureau du registraire au plus tard à la fin de la deuxième semaine de cours du trimestre suivant (cette date est précisée dans le calendrier académique de l'établissement).

CERTIFICATIONS ET TRANSCRIPTIONS

Sur demande écrite de l'étudiant au moyen du formulaire approprié et moyennant le paiement des frais correspondants, le Bureau du Registre délivre une certification de son syllabus, de ses relevés de notes ou de toute autre déclaration officielle dans un délai minimum de 10 jours ouvrables à compter de l'introduction de la demande. Toutefois, lorsque les demandes sont faites au début ou à la fin d'un trimestre, un délai plus long peut être nécessaire pour la délivrance des attestations correspondantes. Pour le transfert des crédits vers d'autres universités et pour l'envoi d'informations aux organismes certificateurs et aux employeurs potentiels, des relevés de notes officiels sont délivrés à la demande de l'étudiant. Ceux-ci sont envoyés directement à l'adresse fournie par l'étudiant dans son dossier de candidature et ne lui sont jamais remis. Pour son information personnelle, l'étudiant peut obtenir un relevé de notes "certifié étudiant ou copie non officielle", qui n'est pas acceptable à des fins officielles. Toute erreur présumée sur un relevé de notes doit être signalée au bureau du registraire dans les dix jours suivant sa réception.

PLACEMENT DES ÉTUDIANTS ET CHANGEMENT D'ADRESSE

Au moment de l'admission, les étudiants doivent indiquer l'adresse à laquelle ils résident. Les étudiants sont responsables de la mise à jour de ces informations en cas de changement d'adresse. Pour changer officiellement d'adresse, l'étudiant doit en faire la demande via le portail des étudiants sur le site web de l'établissement. L'établissement n'est pas responsable des étudiants

qui ne reçoivent pas la correspondance de l'établissement s'ils ne demandent pas le changement par le biais du portail des étudiants.

POLITIQUE DE RETRAIT DE SETAI

Un étudiant est considéré comme s'étant retiré d'un trimestre s'il n'a pas effectué tous les jours du trimestre qu'il devait effectuer. Les étudiants qui envisagent de se retirer sont invités à rencontrer leur conseiller pédagogique avant de quitter l'établissement. Les étudiants devraient également consulter les politiques de remboursement de l'établissement pour comprendre comment les retraits peuvent affecter leurs comptes (dans le cas des étudiants non parrainés).

Départs officiels

Un étudiant est considéré comme officiellement retiré lorsque la procédure officielle de retrait est terminée.

Processus officiel de décharge/retrait

1. L'étudiant doit contacter le coordinateur de l'affilié auquel il appartient pour notifier son intention de se retirer de certains ou de tous les cours et demander le formulaire officiel de retrait.
2. L'étudiant doit remplir le formulaire de retrait officiel et obtenir les autorisations correspondantes.
3. Une fois rempli, le formulaire doit être renvoyé au bureau d'enregistrement.

Retraits non officiels pour cause d'absences et de non-participation

Si l'étudiant ne suit pas la procédure officielle de retrait, mais est absent pendant deux jours consécutifs dans un cours en présentiel, sans fournir de confirmation écrite de son assiduité, il sera retiré administrativement.

Dans le cas des cours en ligne, l'assiduité se mesure davantage par la participation que par le nombre de jours de connexion à la plateforme d'apprentissage. C'est pour cette raison que si un étudiant ne participe pas au cours pendant une semaine de cours, il est considéré comme un congé administratif.

Réintégration après un congé

Un étudiant qui souhaite annuler son avis de retrait ou faire appel de la décision de l'établissement de procéder à un retrait administratif doit remplir le formulaire d'appel de retrait, dans lequel il indique son intention de continuer à suivre les cours jusqu'à la fin du trimestre. Le formulaire d'appel au retrait dûment rempli doit être soumis au bureau du registraire ou au coordinateur pour évaluation.

Progrès académique satisfaisant en fonction de l'effet de l'abandon

Pour mesurer le progrès académique satisfaisant d'un étudiant, les abandons seront considérés comme des cours échoués. Cela n'affectera pas la moyenne cumulative de l'étudiant, mais aura un effet sur le nombre de crédits que l'étudiant devrait avoir réussi au moment où son relevé de notes a été évalué pour mesurer la durée du progrès académique.

Date de détermination et date de résiliation

Pour les retraits officiels, la date de détermination (DOD) est la date à laquelle l'étudiant a terminé la procédure de retrait officiel. Pour les retraits non officiels, la date de détermination est la date à laquelle l'IATS a pris connaissance de l'absence de l'étudiant (au plus tard dans les 5 jours).

Pour les étudiants qui ne reviennent pas après avoir fourni une confirmation écrite de leur assiduité future, la date limite de retour est fixée à 5 jours au plus tard après la date à laquelle l'étudiant était censé reprendre ses cours.

Pour tous les types de congés, la date de départ est la dernière date de fréquentation scolaire telle que déterminée par les registres de fréquentation.

Délais

La date limite pour demander un retrait partiel ou total est fixée dans le calendrier académique.

Départs administratifs

Ce statut est attribué par l'institution à tout étudiant qui a été renvoyé de l'institution pour des raisons disciplinaires. Seul le vice-président académique est habilité à prendre cette décision. Les étudiants peuvent être renvoyés pour un ou plusieurs trimestres ou définitivement.

LE MANQUE D'ASSIDUITÉ

Se dit d'un étudiant inscrit qui n'assiste à aucun de ses cours.

CRÉDITS TRANSFÉRÉS

Crédits accordés pour des cours transférés d'autres institutions universitaires. Les étudiants qui ont fréquenté d'autres séminaires/universités reconnus doivent obtenir au moins les trois quarts du total des crédits semestriels du programme à l'IATS. Seuls les cours applicables à un diplôme universitaire comparable à l'IATS seront transférés, à condition que.. :

1. L'IATS recevra un catalogue ou un annuaire de l'établissement précédent afin d'évaluer le(s) cours.
2. Les cours ont été suivis dans les sept ans précédant la date supposée d'obtention du diplôme.
3. Les cours sont approuvés par le vice-président académique.
4. Les crédits à transférer ne dépassent pas un quart ou neuf crédits de ceux requis pour le programme.

5. La note obtenue dans chaque cours accepté pour le transfert est au moins B- (2,67) pour le niveau master et B (3,00) pour le niveau doctorat.
6. Les cours répondent à des exigences similaires au sein du programme. Les programmes professionnels requièrent moins de crédits que les programmes universitaires. Cela signifie qu'ils compteront pour moins de crédits lors du transfert.
7. Les notes obtenues dans les cours transférés ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale.

Les cours de troisième cycle suivis à l'IATS dans le cadre d'un autre diplôme universitaire peuvent être transférés, pour autant que les conditions décrites ci-dessus soient remplies.

Les exceptions à ce qui précède doivent être approuvées par le vice-président pour les études, en consultation avec le bureau du registraire, et sur demande officielle ou recommandation du coordonnateur de l'établissement affilié auquel appartient l'étudiant. Toute demande en ce sens doit être examinée au cas par cas et justifier que la qualité des exigences du programme est préservée (les exceptions concernant les programmes achevés doivent être votées par le Conseil du séminaire).

RÉPÉTITION/ACTUALISATION DES COURS

Les candidats à un diplôme de troisième cycle doivent suivre de manière satisfaisante le programme d'études décrit dans le cursus choisi. La note minimale de passage pour un cours est de B-. Si un étudiant obtient une note inférieure à B-, il peut répéter le cours, mais pas plus d'une fois. Bien que la note initiale et la note du cours répété figurent toutes deux sur le relevé de notes, seule la note répétée est utilisée pour déterminer la moyenne générale.

Procédures de répétition/mise à jour

- a. Le comité académique, en consultation avec le coordonnateur de l'institution affiliée à laquelle appartient l'étudiant, approuvera chaque cours et précisera les conditions de mise à jour.
- b. Tous les travaux de recherche ne datant pas de plus de douze ans avant l'obtention du diplôme peuvent être mis à jour. Les cours transférés d'autres institutions ne sont pas mis à jour.
- c. Aucun cours dont la note est inférieure à B- (2,67) ne peut être reclassé.
- d. La mise à jour ne peut concerner plus de 25 % de l'ensemble du programme.
- e. Une fois que les cours mis à jour ont été approuvés et suivis, le coordonnateur local notifie au directeur du registre tous les cours qui ont été mis à jour et qui doivent être appliqués au programme académique de l'étudiant.

Les exceptions à ce qui précède doivent être approuvées par le comité académique au moyen d'un formulaire de mise à jour des cours. Les exceptions doivent être justifiées afin de préserver l'intégrité et la qualité du programme.

En raison des exigences générales en matière de cours, les étudiants sont encouragés à s'inscrire à des cours en fonction de la charge académique annuelle. Si un étudiant souhaite s'inscrire à un nombre de cours supérieur à celui recommandé par trimestre, il doit demander une autorisation spéciale au bureau du registraire.

THÈSE DE DOCTORAT

Dans le cadre de l'IATS, les mémoires de fin d'études sont appelés : mémoire de maîtrise ; thèse ou projet de recherche pour le DMin et mémoire de doctorat.

Dans la réalisation d'un mémoire de licence, l'étudiant doit démontrer des compétences de recherche appropriées à la discipline ou au sujet, et démontrer les compétences nécessaires pour mener une recherche originale de manière indépendante, y compris l'évaluation critique des recherches antérieures et la mise en évidence de nouveaux résultats, et présenter les résultats par écrit dans un format et un style de recherche acceptables.

L'étudiant s'inscrit au cours approprié en fonction de son programme.

- a. Au niveau du master, le cours a une charge de 3 crédits.
- b. Au niveau du doctorat, le cours de DMin est de 6 crédits, et au niveau du doctorat, de 16 crédits. Les travaux écrits doivent couvrir entre un minimum de 15 pages par crédit et un maximum de 30 pages par crédit.

L'IATS a défini dans ce catalogue les exigences minimales d'une proposition de recherche et les attentes et règlements qui guident le projet académique. Les normes de style et de formatage qui régissent l'IATS se trouvent dans le *Manual of Formatting Standards for Scholarly Papers* (Mayagüez, PR : IATS, 2021), qui est basé sur les normes traditionnelles dans l'environnement théologique de Kate L. Turabian, *A Manual for Writers of Research Papers, Theses, and Dissertations*, 9e édition (Chicago, IL : Chicago University Press, 2018). Les articles qui suivent un format autre que ceux établis par l'IATS ne seront pas acceptés.

La conduite de la recherche sera supervisée par un comité composé de professeurs, approuvé par le comité académique local présidé par le coordinateur local, en consultation avec l'étudiant et le professeur de la classe. La notification doit être faite sur un formulaire envoyé à la vice-présidence académique de l'IATS, avec une copie au bureau des admissions et des dossiers.

L'un des membres du comité de supervision sera le principal conseiller en recherche. Le cas échéant, un autre enseignant fournira des conseils et participera à l'approbation finale du travail de recherche (pour plus de détails, voir le programme spécifique).

L'approbation finale de la thèse, une fois terminée, est communiquée au moyen d'un formulaire (signé par les membres du comité) au coordinateur local, au bureau des admissions et du registre et à la vice-présidence académique de l'IATSAS. Le coordinateur local doit recevoir ce formulaire au moins deux mois avant la remise des diplômes, afin d'organiser la réunion de présentation ou de défense de la thèse ou du mémoire un mois avant la remise des diplômes. Après la présentation ou la soutenance du mémoire, le document de recherche complété et corrigé, répondant aux éventuelles observations formulées lors de la soutenance, est à nouveau soumis au coordinateur local ou au directeur du programme. Le document est remis conformément aux attentes en matière de présentation écrite des travaux de recherche dans la discipline de l'étudiant jusqu'à quinze jours avant la remise du diplôme. Le nombre d'exemplaires à relier est indiqué dans chaque syllabus. Une version électronique complète (PDF) sera également incluse dans le dépôt de thèse de l'IATS.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de notation utilisé est expliqué en détail dans le relevé de notes officiel. L'évaluation des progrès académiques de l'étudiant dans l'établissement est basée sur :

00 - 95,00Points d'évaluation

4 - 90,67Points d'évaluation

9 - 87,33points d'évaluation

6 - 83,00Points d'évaluation

2 - 80,67Points d'évaluation

9 - 77,33points d'évaluation

6 - 73,00Points d'évaluation

2 - 70,67points d'évaluation

9 - 0,00Points d'évaluation

Suppression/retrait

GQualification différée

QualificationNGPimpossible

NReport refusé

Satisfaisant

SNon satisfaisant

Incomplet

Cours transféré

READMISSION

Tout étudiant qui s'est retiré de l'IATS et qui souhaite être réadmis doit remplir un formulaire de demande de réadmission auprès du bureau du registraire. Cette procédure s'applique aux étudiants qui n'ont pas été inscrits au séminaire pendant un ou plusieurs trimestres.

Procédure de réadmission

1. Obtenir le formulaire de réadmission auprès du bureau du registraire.
2. Obtenir l'autorisation de : Coordonnateur de l'établissement affilié auquel vous vous réadmettez, bureau des admissions et enfin bureau du registraire.
3. Payer une redevance non remboursable de 25 \$.

Les étudiants qui demandent leur réadmission doivent savoir que les crédits académiques expirent huit ans après le dernier cours de l'étudiant. Sauf dans les cas où l'étudiant a obtenu un diplôme universitaire, tous les autres crédits universitaires obtenus au cours des dix années précédant la date à laquelle l'étudiant demande sa réadmission seront évalués en termes d'équivalence, conformément au catalogue et au contenu des cours du programme concerné.

ELECTIVES

Il ou elle peut choisir comme cours à option des cours approuvés pour les diplômes d'études supérieures, à condition qu'il y ait une corrélation avec le domaine d'études choisi. Les cours à option doivent être réussis avec une note minimale de "B-".

POLITIQUE D'HONNÊTÉTÉ ACADÉMIQUE

Déclaration de principe : Les principes d'intégrité académique de l'IATS ne tolèrent pas les actes de falsification, les fausses déclarations, la malhonnêteté intellectuelle, qu'elle soit intentionnelle ou non, ou la tricherie. Ces actes de malhonnêteté intellectuelle comprennent, entre autres, la tricherie, le plagiat, la fabrication de données ou de citations, le vol d'examens, la vente ou la distribution d'examens volés, l'utilisation d'éditions non autorisées des manuels des membres de la faculté, le fait de passer un examen pour un autre étudiant, l'utilisation de la technologie pour diffuser les questions et réponses d'un examen, la falsification des documents d'un autre étudiant, la falsification des documents d'un autre étudiant, etc, falsifier le travail universitaire d'un autre étudiant, détourner des fonds de bourses ou de l'établissement, faciliter des actes de malhonnêteté universitaire par d'autres étudiants, faire du sabotage universitaire, et soumettre à nouveau un travail effectué dans un autre cours (à l'exception de la compilation de travaux effectués dans des cours antérieurs, si elle est approuvée, dans le cadre d'un projet de recherche dirigé).

L'étudiant est tenu de lire et de respecter la politique d'honnêteté académique disponible dans le manuel de l'étudiant de l'IATS.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS D'AUTEUR

La loi sur le droit d'auteur (titre 17 du code fédéral des États-Unis) protège les auteurs d'"œuvres originales", y compris les œuvres littéraires, dramatiques, musicales, artistiques et certaines œuvres intellectuelles, entre autres. Cette loi inclut le droit exclusif de l'auteur ou du propriétaire de l'œuvre d'autoriser d'autres personnes à reproduire, préparer des œuvres dérivées ou distribuer les œuvres de l'auteur.

La violation des droits d'auteur est le fait d'exercer, sans autorisation ou autorité légale, un ou plusieurs des droits exclusifs accordés au détenteur des droits en vertu de l'article 106 de la loi sur les droits d'auteur (titre 17 du code des États-Unis). Ces droits comprennent le droit de reproduire ou de distribuer une œuvre protégée par le droit d'auteur. Dans le contexte du partage de fichiers, le chargement ou le téléchargement de parties substantielles d'une œuvre protégée par des droits d'auteur sans autorisation constitue une infraction.

L'IATS interdit au corps enseignant et au personnel d'encourager, d'aider ou d'autoriser la copie illégale d'œuvres protégées par la loi sur les droits d'auteur. Toute violation de cette politique entraînera des mesures correctives ou disciplinaires, y compris la suspension ou le licenciement. La violation de cette politique par les étudiants peut entraîner d'autres actions et sanctions telles que stipulées dans la politique d'intégrité académique et dans le manuel de l'étudiant disponible sur notre site web www.setai.edu.

En outre, les sanctions pour violation du droit d'auteur comprennent des sanctions civiles et pénales. En général, toute personne reconnue coupable peut être condamnée à payer des dommages-intérêts réels ou statutaires d'un montant minimum de 750 dollars et maximum de 30 000 dollars pour l'œuvre contrefaite. En cas de contrefaçon délibérée, le tribunal peut accorder jusqu'à 150 000 dollars pour l'œuvre contrefaite. Le tribunal peut également, à sa discrétion, accorder des frais et des honoraires d'avocats. Pour plus d'informations, voir le titre 17 du code des États-Unis, sections 504 et 505.

La violation délibérée des droits d'auteur peut également entraîner des sanctions pénales, notamment une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et des amendes pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars par infraction. Pour plus d'informations, voir le US Copyright Office www.copyright.gov

Il est de la responsabilité de chacun de veiller au respect de cette loi, et il nous incombe donc de guider les étudiants et le personnel pour qu'ils s'y conforment.

NORMES DE PROGRÈS ACADÉMIQUE SATISFAISANT

Déclaration de politique de progrès académique satisfaisant

L'IATS adopte cette politique de progrès académique satisfaisant conformément à ses réglementations académiques et fédérales, en particulier 34 C.F.R. § 668.34.

Applicabilité de la politique de progrès académique satisfaisant

Cette politique s'applique à tous les étudiants inscrits à l'IATS dans l'un des pays où il est présent par l'intermédiaire de ses établissements affiliés, qu'ils soient étudiants à temps plein ou à temps partiel. Cette politique ne s'applique pas aux étudiants inscrits à des cours de formation continue. En dehors de cette politique, tous les étudiants doivent se conformer aux normes académiques générales de leur programme.

Définition du progrès académique satisfaisant

L'IATS définit la progression académique satisfaisante comme la mesure requise de la progression académique d'un étudiant vers l'achèvement de son programme d'études. La progression académique satisfaisante est évaluée selon deux critères : qualitatif (moyenne générale) et quantitatif (pourcentage de crédits achevés avec succès).

Les étudiants doivent maintenir la moyenne générale requise et réussir les crédits nécessaires pour satisfaire aux composantes qualitatives et quantitatives du progrès académique satisfaisant. S'il ne le fait pas, l'étudiant risque de perdre son éligibilité à toute aide financière (sponsorisée ou institutionnelle) telle que décrite dans la présente politique. Pour que l'étudiant puisse terminer son programme académique dans le délai maximum fixé pour le programme (composante quantitative), il doit progresser dans son programme à un taux minimum approprié (pourcentage de crédits réussis).

L'évaluation de la progression académique satisfaisante n'est pas complète tant que les composantes qualitatives et quantitatives n'ont pas été examinées. Si l'évaluation montre qu'un étudiant n'a pas la moyenne requise ou ne maintient pas le rythme requis, il ne peut prétendre à aucune aide financière (qu'elle soit sponsorisée ou institutionnelle) et/ou continuer à suivre le programme.

Rôles et responsabilités

Fonctions	Responsabilités
Comité de recours	Le comité d'appel est composé de représentants du bureau des services aux étudiants, du bureau d'enregistrement, de l'aide financière, du service académique et d'un conseiller professionnel ou équivalent.

Introduction de la demande de recours	L'étudiant soumet toute demande de recours pour progrès académique satisfaisant au vice-président pour les affaires académiques, qui convoque le comité de recours en vue d'une évaluation appropriée.
---------------------------------------	--

Exigences de la politique de progrès académique satisfaisant

Composante qualitative : moyenne pondérée cumulative

Pour satisfaire à la norme qualitative de progrès académique satisfaisant, un étudiant doit obtenir la moyenne cumulative minimale à chaque point d'évaluation spécifié (*pour plus de détails, voir le tableau d'évaluation du progrès académique satisfaisant*).

Un étudiant inscrit à un programme de plus de deux années universitaires doit avoir une moyenne générale d'au moins "B-" (2,67) ou son équivalent ou doit avoir un niveau académique équivalent aux normes d'obtention du diplôme de son programme à la fin de sa deuxième année universitaire pour satisfaire à la norme qualitative de progrès académique satisfaisant.

Composante quantitative : crédits obtenus avec succès

Pour satisfaire à la norme quantitative de progrès académique satisfaisant, un étudiant doit progresser dans le programme au rythme cumulatif minimum afin de terminer le programme académique dans le délai maximum autorisé. Les étudiants qui atteignent ou dépassent le rythme minimum requis termineront leur programme dans le délai maximum décrit dans la section Délai maximum de cette politique.

La composante quantitative est mesurée en divisant les crédits réussis par le nombre de crédits tentés. Les étudiants doivent réussir un pourcentage minimum de tous les crédits tentés à chaque point d'évaluation pour satisfaire aux normes minimales de progrès académique satisfaisant (*voir le tableau d'évaluation du progrès académique satisfaisant*).

Le tableau suivant fournit des informations sur la manière dont les notes affectent les composantes qualitatives (GPA) et quantitatives (crédits).

Type de grade	Qualification	GPA	Crédits/ Heures tentées	Crédits obtenus	Durée maximale
Approuvé	A, A-, B+, B, B-, B-	Oui	Oui	Oui	Oui
Autres approuvés	DG, S	Non	Oui	Oui	Oui
Échec	C+, C, C-, F	Oui	Oui	Non	Oui

Non approuvé	NGP, DN, SN	Non	Oui	Non	Oui
Incomplet	I	Non	Oui	Non	Oui
Retrait	W	Non	Oui	Non	Oui
Cours répétés	En fonction des résultats obtenus à chaque tentative du cours	Meilleure note obtenue	Oui, toutes les tentatives du cours	Oui, toutes les tentatives de cours ont été menées à bien	Oui, toutes les tentatives du cours
Crédits transférés de programmes IATS antérieurs acceptés pour le programme actuel	Telle qu'elle a été obtenue dans le cadre du cours	Oui	Oui	Oui	Oui
Crédits transférés d'autres institutions acceptés pour le programme actuel	T	Non	Oui	Oui	Oui

L'IATS ne propose pas de cours de rattrapage ; par conséquent, les cours de rattrapage ne sont pas abordés dans cette politique.

Les cours abandonnés pendant la période d'ajout/abandon ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du progrès académique satisfaisant.

Délai maximum

Les étudiants sont tenus de terminer leur programme dans le délai maximum. La politique de l'IATS en matière de progrès académique satisfaisant définit le délai maximum pour tous les programmes comme étant égal à 150 % de la durée publiée du programme d'études en heures de crédit. Le délai maximum est basé sur les crédits tentés et est déterminé en multipliant le nombre de crédits publiés dans le programme par 1,5. Par exemple, pour un programme de 64 crédits, le délai maximum pour terminer le programme est de 96 crédits.

Un étudiant ne respecte pas les règles relatives au délai maximum lorsqu'il est mathématiquement impossible de terminer le programme dans les 150 % de la durée publiée du programme.

Procédure d'évaluation

Le bureau du registraire évaluera le progrès académique satisfaisant à la fin de chaque trimestre universitaire.

Procédure de réévaluation

Le bureau du registraire réévaluera la progression académique satisfaisante des étudiants dans des cas exceptionnels de changement de note ou de note finale reçue tardivement d'un enseignant. Le bureau du registraire enverra une communication écrite à l'étudiant pour l'informer des résultats de l'évaluation si, en raison du changement de note, l'étudiant ne satisfait plus aux normes de progression académique satisfaisante.

Si une note est attribuée à un cours précédemment incomplet, cette note sera prise en compte lors de la prochaine évaluation régulière de la progression académique satisfaisante.

Conditions de progrès académique satisfaisant et processus de notification

Si un étudiant ne satisfait pas aux normes de progression académique satisfaisante, le bureau du registraire envoie une notification écrite indiquant les résultats de l'évaluation et le statut de progression académique satisfaisante sous lequel l'étudiant a été placé.

Tableau d'évaluation du progrès académique satisfaisant

Exigences en matière de progression académique satisfaisante : la progression académique satisfaisante sera évaluée à la fin de chaque semestre universitaire. À chaque point d'évaluation, les étudiants doivent obtenir une moyenne générale cumulative et un nombre minimum de crédits requis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Diplômes de master

Programme	Crédits du programme	Délai maximum pour l'achèvement du programme en crédits	Moyenne cumulative minimale (GPA)
Master en théologie pastorale	48	72	2.67
Master en études théologiques bibliques	36	54	3.00

Doctorats

Programme	Crédits du programme	Délai maximum pour l'achèvement du programme en crédits	Moyenne cumulative minimale (GPA)
------------------	-----------------------------	--	--

Doctorat en ministère	36	54	3.00
Doctorat en philosophie	64	96	3.00

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE CONCERNANT LES CONGÉS, LES COURS INCOMPLETS, LES CONGÉS ET AUTRES ABANDONS DE COURS

Pour mesurer le progrès académique satisfaisant d'un étudiant, les abandons seront considérés comme des cours échoués et ne seront pas considérés comme des cours répétés. Cela n'affectera pas la moyenne cumulative de l'étudiant, mais aura un effet sur le nombre de crédits que l'étudiant devrait avoir obtenu de manière satisfaisante au moment où son relevé de notes a été évalué pour mesurer le temps de progression académique. Cela affectera également l'éligibilité de l'étudiant et les fonds qui lui seront versés, le cas échéant.

POLITIQUE DE DEMANDE, D'OCTROI ET DE SUPPRESSION DES NOTATIONS PROVISOIRES INCOMPLÈTES (I)

Une note incomplète est une note provisoire attribuée à un étudiant qui, pour des raisons acceptables et justifiables, n'a pas effectué tous les travaux requis ou toutes les heures de laboratoire ou de travaux pratiques avant la fin d'un cours, mais qui est censé les effectuer dans un délai raisonnable pour obtenir un crédit et une note satisfaisante.

L'approbation d'une note incomplète est laissée à la discrétion de l'enseignant ou du personnel académique autorisé. Les étudiants peuvent demander une note provisoire d'incomplet s'ils remplissent les conditions et les raisons décrites ci-dessous. Pour obtenir une note incomplète, l'étudiant doit remplir le formulaire de demande de note incomplète provisoire au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier académique. La demande doit indiquer la raison pour laquelle l'étudiant n'a pas pu terminer le matériel de cours requis dans les délais impartis et, le cas échéant, doit être accompagnée de tout document justificatif. La raison invoquée par l'étudiant ne l'empêche pas de retirer le travail incomplet dans le délai fixé dans le calendrier académique ou convenu avec l'enseignant. L'enseignant doit s'assurer que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'étudiant reçoive le crédit et obtienne une note satisfaisante.

Pour que la demande d'un étudiant puisse être considérée comme incomplète, elle doit inclure une raison acceptable pour laquelle l'étudiant ressent le besoin de demander plus de temps pour compléter le matériel ou les heures de cours théoriques, pratiques ou de laboratoire requis.

L'établissement considère que les raisons suivantes sont acceptables :

1. l'état de santé de l'élève
2. l'état de santé temporaire d'un proche parent
3. décès d'un parent proche

4. déploiement de services militaires ou de gestion des urgences
5. les situations d'urgence telles que les phénomènes atmosphériques, les épidémies, etc.
6. d'autres raisons justifiées (sous réserve de l'évaluation et de l'approbation du professeur et de l'autorisation du vice-président académique ou de la personne désignée)

Demande de dossier incomplet

L'étudiant demande une note incomplète à l'aide d'un formulaire de demande de note incomplète. Pour bénéficier de cet avantage, l'étudiant doit avoir réussi au moins 70 % d'assiduité (participation active) et avoir suivi 80 % des cours dans la matière concernée pour que sa demande soit prise en compte. L'enseignant peut accepter ou refuser la demande. Une documentation est nécessaire pour prouver la raison pour laquelle l'étudiant demande une note incomplète dans le cours en question. Si la demande est acceptée par l'enseignant, celui-ci doit la signer et l'envoyer au bureau académique pour approbation finale ou refus de la demande, en tenant compte du fait que la note à laquelle l'étudiant a droit est de 90 % (A-) comme note maximale pour la matière en question.

- a. Si la demande est approuvée, la note "I" sera inscrite sur le bulletin de notes (par exemple, IA- ; ce qui signifie qu'au moment de la demande de cours incomplet, l'étudiant avait une note de A-). Une copie du formulaire est remise au bureau du registraire ainsi qu'à l'étudiant et à l'enseignant. Le délai maximum pour un cours incomplet est de 2 semaines après l'approbation de la demande ou la date de fin du cours.
- b. L'enseignant peut choisir un délai inférieur à deux semaines, s'il le juge nécessaire. Après le délai imparti, si l'étudiant ne remet pas le travail demandé, l'enseignant attribuera la note "F".
- c. Si un étudiant peut bénéficier d'une mention incomplète, il doit suivre la procédure suivante :
 - i. L'élève doit compléter le formulaire de demande incomplet en remplissant la section "élève" et le remettre à l'enseignant.
 - ii. L'enseignant remplit le formulaire et envoie (en personne ou par courrier électronique) des copies à l'adresse suivante :
 1. Bureau d'enregistrement
 2. Bureau académique
 - iii. Le Bureau académique accepte ou refuse la demande en tenant compte des preuves envoyées par l'étudiant et des informations fournies par l'enseignant. Une copie de la décision est envoyée à l'étudiant et à l'enseignant.

MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Un changement de programme est un changement qui implique une modification du programme d'études, soit au sein du programme auquel l'étudiant est inscrit, soit dans un autre programme.

Les étudiants intéressés par un changement de programme doivent demander conseil à leur conseiller d'orientation professionnelle ou à leur conseiller académique.

Au cours de l'entretien, l'étudiant et le conseiller d'orientation professionnelle ou le conseiller académique évaluent les intérêts académiques de l'étudiant et remplissent le formulaire de changement de programme. Le vice-président chargé des affaires académiques approuvera le changement de programme. Une fois le changement de programme approuvé, il sera envoyé au bureau du registraire pour être mis à jour dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le système. Seuls deux changements de programme sont autorisés.

Pour déterminer la progression académique satisfaisante (SAP) d'un étudiant qui change de programme, cherche à obtenir un diplôme supplémentaire ou change de cursus, que ce soit volontairement ou par le biais de la procédure de réadmission, seuls les crédits obtenus dans le programme précédent qui sont requis dans le nouveau programme, ainsi que les crédits tentés et les notes obtenues dans le nouveau programme, seront pris en compte dans la détermination de la progression académique.

La moyenne générale requise pour un changement de programme doit correspondre à la moyenne générale du nouveau programme. Si l'étudiant ne satisfait pas à la moyenne générale du nouveau programme, la procédure suivante est mise en œuvre :

a) Pour les étudiants qui n'ont pas progressé sur le plan académique au cours de leur premier semestre, la moyenne générale d'admission dans l'établissement sera utilisée ; b) Pour les étudiants qui ont tenté plus d'un semestre, le changement de programme doit être évalué par le comité de changement de programme composé du vice-président académique et du conseiller professionnel ou du conseiller académique.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Les étudiants sont recommandés pour l'obtention de leur diplôme conformément aux règles et règlements du catalogue officiel au moment où l'étudiant est entré ou a été réadmis dans l'établissement, selon la date la plus tardive. Un étudiant peut demander à être diplômé lorsqu'il a suivi 90 % des cours obligatoires. L'étudiant doit satisfaire à la moyenne minimale et aux autres exigences indiquées dans les tableaux des conditions d'obtention du diplôme lorsqu'il a obtenu le nombre total de crédits requis pour demander l'obtention du diplôme.

La demande de remise de diplôme doit être complétée et soumise au bureau du registraire avant la date limite fixée dans le calendrier académique. Cette demande est valable jusqu'à la prochaine cérémonie de remise des diplômes prévue par l'institution affiliée à laquelle appartient le candidat.

Le registraire évalue chaque demande de diplôme afin de déterminer si l'étudiant a rempli toutes les conditions d'obtention du diplôme. Un certificat d'obtention du diplôme est disponible sur

demande. Ces conditions d'obtention du diplôme s'appliquent à tout membre des forces armées, y compris les éléments de réserve et les membres de la Garde nationale (étudiants portoricains et américains).

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES

La cérémonie de remise des diplômes se tiendra aux dates prévues par chaque établissement affilié chaque fois qu'un programme académique de l'IATSAS sera achevé. Les étudiants qui ont rempli les conditions d'obtention du diplôme dans l'un des programmes de l'IATSAS peuvent participer à cette cérémonie.

Tableaux des conditions d'obtention du diplôme

PROGRAMMES DE MASTER

Grade	Note minimale pour l'obtention du diplôme	Qualification minimale requise pour suivre les cours
Master of Arts en théologie pastorale	MOYENNE GÉNÉRALE 2,67	Tous les cours doivent être réussis avec une note minimale de C+. Achèvement du projet de recherche.
Master en études bibliques théologiques	MOYENNE GÉNÉRALE 3,00	Tous les cours doivent être réussis avec une note minimale de C+. Achever la thèse et la soumettre.

PROGRAMMES DE DOCTORAT

Grade	Note minimale pour l'obtention du diplôme	Qualification minimale requise pour suivre les cours
Doctorat en ministère	MOYENNE GÉNÉRALE 3,00	Tous les cours doivent être réussis avec au moins la note B. Compléter la thèse et la soumettre.

Doctorat en théologie biblique	MOYENNE GÉNÉRALE 3,00	Tous les cours doivent être réussis avec au moins la note B. Compléter la thèse et la soumettre.
-----------------------------------	--------------------------	--

Règlements institutionnels

L'un des objectifs de l'IATS est que ses étudiants terminent leur programme dans un excellent environnement académique et reçoivent des services de qualité. Ces services requièrent un environnement comportemental approprié qui soit propice à un environnement d'apprentissage optimal. A cette fin, les règles suivantes doivent être respectées par chaque étudiant.

LES DEVOIRS DES ÉTUDIANTS DE TOUTES LES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT DE SETAI

Chaque élève a le devoir de :

1. Adopter un style de vie qui reflète les principes promus par l'Église adventiste du septième jour et respecte les droits des membres de la communauté institutionnelle.
2. Assister régulièrement aux cours et aux stages ou y avoir accès. Justifier leurs absences, en précisant qu'ils sont responsables de la matière enseignée et proposée en classe. Si une justification est nécessaire, elle doit être présentée à l'enseignant qui dispense le cours. Cette justification doit inclure une excuse médicale et/ou une preuve raisonnable. Pour la modalité en ligne, les étudiants sont responsables d'accéder à leurs cours aussi souvent que nécessaire pour compléter les activités prévues et maintenir une communication continue avec leur coordinateur.
3. Conserver, entretenir et ne pas endommager les biens, les équipements et le matériel pédagogique, ainsi que les biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'IATS. Tout manquement à cette règle peut entraîner des sanctions disciplinaires.
4. S'habiller et maintenir une apparence personnelle décente, une hygiène personnelle et digne d'un environnement éducatif.
5. Respecter les engagements financiers qu'il a pris envers l'IATS et/ou ses institutions affiliées.

Explication du système de numérotation des cours

Le codage des classes vise à organiser les différents types de cours, les orientations et les spécialisations en un système logique. L'administrateur, les enseignants et les étudiants doivent être en mesure d'identifier la nature complète des différents cours en suivant la logique du codage. Dans l'IATS, les codes comportent quatre lettres majuscules et trois chiffres. Les lettres majuscules décrivent le domaine d'étude d'où provient une classe donnée. Les chiffres définissent le niveau académique de la matière, sa spécialisation et les informations relatives au format d'enseignement.

Il existe huit domaines de spécialisation académique dans les classes IATS, représentés par les codes suivants :

ZONES	CODES
Général	GSEM
Ministère chrétien	CHMN
Enseignement religieux	RLED
Histoire de l'Église	CHIS
Nouveau Testament	NTST
Ancien Testament	OTST
Théologie et philosophie	THST
Missions	MSSN

Après avoir clarifié le sujet au moyen d'un acronyme en quatre lettres majuscules, le code de classe de l'IATS comporte trois chiffres décrivant à la fois le niveau académique et le niveau de spécialisation. Le premier chiffre va de 5 à 9 et indique si la classe fait partie des programmes de maîtrise, des programmes professionnels ou des programmes académiques. Le deuxième chiffre indique s'il s'agit d'un cours d'introduction, d'un cours régulier ou d'un cours axé sur la recherche. Le troisième chiffre donne des informations supplémentaires sur le format académique de la matière et précise si elle est liée à des études pratiques, mixtes ou théoriques.

Niveau académique	Nature académique	Format académique
500-599 Cours de maîtrise 600-699 Cours de maîtrise et	0-3 Cours d'introduction ou de base	0-3 Plus axé sur la pratique 4-6 Axé sur la théorie et la

de doctorat en médecine 700-799 Cours de DMin 800-900 Cours de doctorat	4-6 Classes régulières 7-9 Séminaire spécial, recherche, thèse et dissertation	pratique 7-9 Étude approfondie des théories avancées et des pratiques spéciales
---	---	--

Offre académique par pays

COLOMBIE

Diplômes de master

Master en théologie pastorale

COSTA RICA

Diplômes de master

Master en théologie pastorale

Doctorats

Doctorat en ministère

CUBA

Diplômes de master

Master of Arts en théologie pastorale

HAÏTI

Diplômes de master

Master of Arts en théologie pastorale

JAMAÏQUE

Diplômes de master

Master en études bibliques théologiques

Master of Arts en théologie pastorale

Doctorats

Doctorat en ministère

MEXIQUE**Diplômes de master**

Master en études bibliques théologiques

Master of Arts en théologie pastorale

Doctorats

Doctorat en ministère

PUERTO RICO**Diplômes de master**

Master en études bibliques théologiques

Master of Arts en théologie pastorale

Doctorats

Doctorat en théologie biblique

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Diplômes de master**

Master of Arts en théologie pastorale

TRINIDAD**Diplômes de master**

Master of Arts en théologie pastorale

Doctorats

Doctorat en ministère

VENEZUELA**Diplômes de master**

Master of Arts en théologie pastorale

Informations sur les exigences techniques en matière d'enseignement à distance

L'IATS utilise le système de gestion de l'apprentissage Moodle comme outil technologique pour soutenir ses cours en ligne. Moodle et son infrastructure d'hébergement sont conçus pour une compatibilité maximale et des exigences minimales.

EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES POUR L'UTILISATION DE MOODLE

Compte e-mail institutionnel

Ce compte de messagerie institutionnel est utilisé pour se connecter à la plateforme Moodle, au compte de messagerie, pour contacter les enseignants, les camarades de classe et pour recevoir les notifications officielles de l'institution (ne pas le mélanger avec la messagerie personnelle).

Systèmes d'exploitation

- Windows 7 et versions ultérieures
- Mac OSX 10.10 et plus
- Linux - ChromeOS

Compatibilité avec les applications mobiles natives

- iOS 12 et versions ultérieures (les versions varient en fonction de l'appareil).
- Android 5.0 et versions ultérieures

Vitesse de l'ordinateur, du processeur et des périphériques

- Utilisez un ordinateur de 5 ans ou plus récent si possible.
- 1 Go de RAM au minimum
- Processeur de 2 GHz minimum
- Carte audio (intégrée)
- Webcam
- Casques d'écoute pour les sessions de classe virtuelle et l'élaboration de présentations audio

Vitesse de l'Internet

- Minimum 512kbps
- Une connexion filaire est préférable. Les connexions sans fil sont sensibles aux changements météorologiques, elles sont donc instables et peuvent causer des problèmes lorsque vous travaillez ou passez un test sur la plateforme.

Compatibilité avec les navigateurs

- Chrome 80 et 81
- Firefox 74 et 75 (les versions étendues ne sont pas prises en charge)
- Internet Explorer 11 (compatible Windows uniquement ; peut présenter de légères différences visuelles par rapport à d'autres navigateurs, mais ces différences ne limitent pas la fonctionnalité du produit).
- Edge 80 et 81 (Windows uniquement)
- Safari 12 et 13 (Macintosh uniquement)

Prise en charge des navigateurs mobiles

- iOS
 - Safari
 - Chrome
 - Photon Flash Player (compatible Flash)
- Android
 - Chrome
 - Internet
 - Firefox

Lecteur d'écran (fonction d'accessibilité)

- Macintosh : VoiceOver (dernière version pour Safari)
- PC : JAWS (dernière version pour Internet Explorer)
- PC : NVDA (dernière version pour Firefox)

Logiciels et plugins

- Adobe Acrobat Reader
- Flash Player
- Java Player (dernière version, désinstaller les versions antérieures) doit être activé dans votre navigateur)
- Apple Quicktime (optionnel)
- Lecteur Windows Media (optionnel)
- Microsoft Office 2007 ou version ultérieure : Word, Excel, PowerPoint, Access (utilisateur Windows)
- Office for MAC 2008 ou version la plus récente : Word, Excel, PowerPoint
- Microsoft Office institutionnel pour les étudiants - Applications Web et programme d'installation
- Open Office (alternative à Microsoft Office) Freeware

Connaissances requises

- Capacité à gérer, envoyer et recevoir des courriers électroniques

- Possibilité d'ouvrir, de fermer, de créer et d'enregistrer des fichiers dans les formats suivants : Word (DOCX), texte brut (TXT), Rich Text Format (RTF), Power Point (PPTX), Excel (XLSX) et PDF.
- Compétences informatiques de base :
 - Savoir se connecter au réseau
 - Accéder à votre courrier électronique
 - Envoyer des pièces jointes
 - Surfer sur le net

Programmes académiques

MASTER OF ARTS IN PASTORAL THEOLOGY (MAPTh) (Maîtrise en théologie pastorale)

Le programme de théologie pastorale (MAPTh) a été développé pour préparer les hommes et les femmes à exercer un ministère efficace en tant que leaders pour répondre aux besoins et aux exigences de l'Église du 21^e siècle, avec une base biblique solide et pour proclamer le message chrétien avec l'aide de la pratique des enseignements bibliques. La MAPTh met l'accent sur le travail ministériel, les compétences en matière de leadership, le conseil pastoral et la croissance ministérielle, et enseigne des principes, des méthodes et des procédures d'interprétation solides. Les étudiants auront l'occasion de développer des plans et des stratégies actualisés et pertinents pour la proclamation de l'Évangile et l'accomplissement de la mission de l'Église. Ils témoigneront du contenu de l'Évangile et de leurs croyances d'une manière respectueuse et claire auprès de personnes d'autres religions et d'autres contextes culturels ; et ils auront la capacité de rechercher des questions pertinentes de théologie appliquée et de les traduire dans des documents clairs qui démontrent la maîtrise des questions théologiques les plus fondamentales de l'IASD.

Compétences

1. Préparer les personnes impliquées dans le ministère pastoral à être des professionnels qualifiés dans l'accomplissement efficace de la mission de proclamation de l'évangile, de l'administration et du ministère de l'église.
2. Motiver la recherche qui contribue à une meilleure compréhension des besoins de la société, des communautés et des églises.
3. Former les étudiants aux aspects les plus fondamentaux de la vocation pastorale et de la vie spirituelle de ceux qui acceptent l'appel au ministère.
4. Offrir un contenu biblique et théologique solide afin de doter les étudiants d'outils efficaces pour conduire l'Église à une expérience spirituelle authentique et à l'accomplissement de sa mission.

Programme d'études

Pour obtenir le diplôme de MAPTh, chaque étudiant doit suivre au moins **48 crédits**. Ceux-ci doivent comprendre : 9 crédits en recherche, 9 crédits en études bibliques, 18 crédits en ministère ecclésiastique, 3 crédits en mission et 9 crédits en théologie historique.

MAPTh

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST/OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN623 Evangélisation innovante	3 cr.
CHMN545 Principes d'intendance et de spiritualité ministérielle	3 cr.
CHMN650 Principes fondamentaux et stratégies de la formation de disciples	3 cr.
CHMN643 Éthique professionnelle chrétienne	3 cr.
CHMN555 Conseil pastoral	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
THST679 Séminaire sur les questions théologiques	3 cr.

MAPTh avec accent sur le ministère de la jeunesse

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST/OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN608 La jeunesse dans la culture contemporaine	3 cr.
CHMN626 Ministère de la jeunesse à haut risque	3 cr.
CHMN534 Ministère du leadership des jeunes	3 cr.
CHMN657 Counseling pour les jeunes et les jeunes adultes	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
THST679 Séminaire sur les questions théologiques	3 cr.

MAPTh avec accent sur la vie familiale

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST633 Questions sociales dans le Nouveau Testament	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN546 Mariage et vie de famille	3 cr.
CHMN685 Séminaire sur les problèmes du mariage et de la famille	3 cr.
RLED659 Relations interpersonnelles et sexualité humaine	3 cr.
CHMN555 Conseil pastoral	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
RLED635 Fondements théologiques et éthiques de la vie familiale	3 cr.

MAPTh avec accent sur le ministère de l'aumônerie

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST633 Questions sociales dans le Nouveau Testament	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN547 Le ministère de la guérison	3 cr.
CHMN557 Pratique de l'éducation pastorale clinique	3 cr.
RLED669 Formation à l'aumônerie	3 cr.
CHMN555 Conseil pastoral	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
RLED635 Fondements théologiques et éthiques de la vie familiale	3 cr.

MAPTh avec accent sur la croissance de l'église

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST/OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN539 La croissance de l'église et le pasteur qui équipe ses membres	3 cr.
CHMN606 Techniques d'implantation d'églises	3 cr.
CHMN623 Evangélisation innovante	3 cr.
CHMN656 Petits groupes holistiques	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
RLED635 Fondements théologiques et éthiques de la vie familiale	3 cr.

MAPTh avec accent sur la mission

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST/OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN539 La croissance de l'église et le pasteur qui équipe ses membres	3 cr.
MSSN561 Témoignage chrétien et religions du monde	3 cr.
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
CHMN623 Evangélisation innovante	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN685 Stratégies pour la mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
RLED679 Séminaire sur les questions théologiques	3 cr.

MAPTh avec accent sur le leadership et la gestion

Cours de recherche	9 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM695 Projet de recherche	3 cr.
GSEM501 Leadership et planification stratégique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST/OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
CHMN632 Prédication contextualisée	3 cr.
CHMN616 La spiritualité dans le ministère	3 cr.
CHMN527 Leadership et administration ecclésiastiques	3 cr.
CHMN526 Gestion des conflits dans l'Église	3 cr.
CHMN539 Croissance de l'Église et pasteur Équiper les membres	3 cr.
CHMN630 Développement du leadership	3 cr.
Cours en mission	3 crédits
MSSN525 Mission dans le monde	3 cr.
Cours de théologie historique	9 crédits
CHIS664 Développement de la théologie adventiste	3 cr.
CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White	3 cr.
RLED679 Séminaire sur les questions théologiques	3 cr.

MAPTh DESCRIPTION DU COURS

CHIS534 Sujets d'études sur Ellen G. White : 3 crédits

Méthodes de recherche et d'interprétation des thèmes dans les écrits d'Ellen White. Basé sur une recherche personnelle dans ses œuvres publiées et non publiées.

CHIS664 Développement de la théologie adventiste : 3 crédits

Origine et modifications ultérieures des enseignements adventistes caractéristiques dans des domaines tels que le sabbat, le sanctuaire, l'expiation, les alliances, la création, l'immortalité conditionnelle, le culte, la typologie, l'eschatologie et la justification par la foi.

CHMN526 Gestion des conflits dans l'Église : 3 crédits

Ce cours propose des ressources bibliques et des recherches contemporaines qui permettent de gérer de manière créative les différences qui surviennent dans l'Église. Il comprend un examen des causes et de la dynamique des conflits dans l'Église. Les participants développent des compétences en matière de résolution et de médiation. Diverses méthodes pédagogiques sont utilisées, notamment des exposés, des études de cas, des jeux de rôle, des médias et des outils de style personnel.

CHMN527 Leadership et administration de l'Église : 3 crédits

Les étudiants examineront les modèles de leadership dans le cadre théologique de l'Église. L'accent est mis sur la formation du caractère du leader. Le cours cherche à développer les compétences d'un leadership à but non lucratif dans un monde pluraliste et multiculturel, ainsi que les importantes compétences de gestion nécessaires pour diriger efficacement.

CHMN534 Ministère du leadership des jeunes : 3 crédits

Analyse des principes reconnus du leadership biblique, en tenant compte des besoins des jeunes. Réflexion sur les écrits de différents auteurs sur le thème du leadership et discussion des programmes développés par l'Église adventiste pour diriger les enfants, les jeunes et les adolescents. Les personnes qui terminent le cours sont formées pour développer efficacement le leadership des jeunes.

CHMN539 Croissance de l'église et formation des pasteurs Membres : 3 crédits

Examen des principes de la croissance de l'église, avec un accent particulier sur le rôle du pasteur dans l'équipement de ses membres.

CHMN545 Principes d'intendance et de spiritualité ministérielle : 3 crédits

Le cours fonde l'étude de l'intendance sur quatre questions fondamentales : l'identité de Dieu, l'identité des êtres humains, la raison pour laquelle nous avons été créés et le but de la vie. Le sujet explore la relation entre Dieu et les êtres humains dans le contexte du paradigme de la hiérarchie/autorité et du paradigme de la filiation. Il explore également les fondements

théologiques et bibliques de l'intendance et son origine. Il retrace l'évolution historique du concept et de la pratique de l'intendance, tant dans l'Église adventiste que dans d'autres dénominations. Les motivations qui sous-tendent les modèles de dons sont analysées et l'intendance est promue comme un mode de vie. Un nouveau concept holistique d'intendance est proposé, basé sur le paradigme de la filiation, illustré par les relations père-enfant.

CHMN546 Mariage et vie de famille : 3 crédits

Étudier les principes bibliques du mariage et de la famille. Examiner l'évolution du mariage et de la famille à travers l'histoire. Analyser le mariage dans différentes cultures. Il étudie le cycle de vie de la famille dans les domaines spirituel et psychologique. Il établit des principes pour l'éducation des enfants. Il examine les différents tests à appliquer aux mariages.

CHMN547 Le ministère de la guérison : 3 crédits

Étude interdisciplinaire de la nature et de la fonction du ministère et de la médecine dans le cadre de l'intégration du travail des agences de guérison de l'église et de la communauté avec les formes traditionnelles du ministère pastoral.

CHMN555 Conseil pastoral : 3 crédits

Une étude des problèmes humains les plus courants avec lesquels le pasteur doit travailler. Il s'agit d'une approche pratique, du point de vue du conseil pastoral, en accord avec les découvertes de la science et les principes émanant de la révélation divine écrite, dans le but de fournir à l'étudiant des concepts et des outils pour l'exercice du même dans le ministère.

CHMN557 Pratique de l'éducation pastorale clinique : 3 crédits

Ce cours vous permet d'apprendre l'importance de la relation pastorale formée par l'intégration de l'histoire personnelle, des théories comportementales et du développement spirituel. Il aborde le travail de l'éducation pastorale clinique, qui vise à faciliter cette intégration par la méthode clinique d'action, de réflexion et d'intégration.

CHMN606 Techniques d'implantation d'églises : 3 crédits

Sensibilisation à l'importance de l'implantation d'Églises. Modèles et procédures de base des programmes d'implantation d'Églises réussis.

CHMN608 La jeunesse dans la culture contemporaine : 3 crédits

Analyse et étude de la composition de la jeunesse dans la culture contemporaine avec des réflexions basées sur la littérature biblique et importante qui traite du sujet afin que les connaissances qui en résultent conduisent à un travail optimal pour la jeune génération.

CHMN616 La spiritualité dans le ministère : 3 crédits

Exploration de sujets tels que les valeurs spirituelles dans la foi adventiste, le ministère de la prière, l'accompagnement spirituel et autres. Peut être répété avec des thèmes différents.

CHMN623 Évangélisation innovante : 3 crédits

Ce cours aborde l'évangélisation comme la réponse créative de l'Eglise à la Grande Commission donnée par Jésus. Le peuple de Dieu évangélise parce qu'il a fait l'expérience de la conversion, que Jésus l'ordonne et qu'il existe des fondements bibliques suffisants pour l'accomplissement de cette tâche. Dans ce sens, le sujet identifie et développe les différents types d'évangélisation. Ainsi, l'étudiant est équipé pour prêcher le Christ dans divers contextes en utilisant différentes méthodes et ressources. Une analyse particulière est faite de l'évangélisation actuelle dans une perspective innovante. En d'autres termes, la créativité de l'étudiant est encouragée par l'analyse du contexte dans lequel il prêche.

CHMN626 Ministère de la jeunesse à haut risque : 3 crédits

Réflexions et analyses pour un ministère en faveur des jeunes, qui observe les situations à risque qui mettent en danger la vie et l'intégrité des adolescents et des jeunes, affectant leur développement spirituel et intégral. Les publications récentes sur le sujet sont approfondies et comparées aux solutions présentées dans la Bible. Les personnes qui suivront ce cours seront en mesure d'affronter les risques qui affectent la jeunesse d'aujourd'hui et de permettre à d'autres de collaborer à cette tâche solennelle.

CHMN630 Développement du leadership : 3 crédits

Étude du leadership dans l'émergence, la sélection et la formation dans les églises missionnaires, avec une attention particulière aux questions de stratégie, aux divers modèles de préparation et à la relation entre le développement formel, informel et non formel du leadership.

CHMN632 Prédication contextualisée : 3 crédits

Ce cours traite de l'étude du contexte afin de prêcher avec intégrité et pertinence. D'une part, il considère l'importance du contexte dans lequel le texte biblique est immergé afin de l'interpréter avec précision. D'autre part, il tient compte du fait que le sermon s'adresse à des personnes réelles, présentes, dans des circonstances spécifiques. En outre, le cours analyse les bases théologiques et historiques de la contextualisation, fournissant au prédicateur des modèles et des motivations pour adapter ses sermons à chaque auditoire. A cet égard, quelques principes et méthodes suggestifs pour une prédication contextualisée sont explorés.

CHMN643 Éthique professionnelle chrétienne : 3 crédits

Pour commencer, ce cours fournit la base théologique et historique de l'éthique professionnelle du pasteur. Les principes directeurs de l'interaction du pasteur avec ses proches, sa congrégation

et la communauté qu'il sert peuvent être identifiés à la fois dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Essentiellement, l'exemple de Jésus constitue le paradigme central pour chaque membre de l'évangile. En même temps, ce cours met l'accent sur les points fondamentaux du code d'éthique du pasteur adventiste. Cela aide l'étudiant à gérer son influence et ses relations d'une manière positive et salvatrice. En outre, le cours aborde des questions qui font l'objet d'un débat éthique brûlant aujourd'hui. Ce sont des questions sur lesquelles le pasteur adventiste du 21^e siècle doit avoir une position définie et, par conséquent, une action en accord avec ses convictions.

CHMN650 Principes fondamentaux et stratégies de la formation de disciples : 3 crédits

Le cours est basé sur une étude approfondie du modèle biblique de leadership de formation de disciples établi par le Christ et vise à découvrir des stratégies pour sa mise en œuvre pratique dans l'exercice d'un ministère pastoral qui transforme les membres en véritables disciples.

CHMN656 Petits groupes holistiques : 3 crédits

Examen complet des groupes d'affinité ou d'associés libres qui montrent leur efficacité et leur raison d'être dans le ministère de l'église. Explore les principes clés des petits groupes intégraux, un facteur important dans le développement naturel de l'église, ainsi que l'importance de développer un système efficace pour faire grandir les disciples en faiseurs de disciples.

CHMN657 Conseils aux jeunes et jeunes adultes : 3 crédits

Analyse et réflexions sur les enseignements qu'un animateur de jeunesse chrétien devrait connaître en matière de conseil, et sur les questions qui les concernent aujourd'hui. La pertinence des instructions de Jésus est soulignée, et la recherche examinant la question d'un travail de jeunesse sain est explorée. Les personnes qui terminent ce cours acquièrent une compréhension biblique et autorisée qui les aidera dans leur tâche de conseiller.

CHMN685 Séminaire sur les problèmes du mariage et de la famille : 3 crédits

Ouvert aux étudiants avancés en pastorale. Recherche individuelle pour des présentations de séminaire et analyse de problèmes plus complexes et difficiles auxquels le pasteur est confronté dans le contexte familial. Examen des techniques spéciales et des stratégies de conseil pour traiter de tels problèmes dans le rôle pastoral.

GSEM501 Leadership et planification stratégique : 3 crédits

Ce cours comprend l'application des techniques de planification stratégique par les responsables d'église ou les pasteurs afin qu'ils puissent identifier la situation actuelle de leur église, district ou organisation religieuse, visualiser les scénarios futurs possibles dans lesquels elle pourrait être immergée, et être ainsi préparés aux changements que l'environnement externe ou interne les pousse à faire. Ce cours aidera l'étudiant à connaître les modèles et les références théoriques et pratiques de la planification stratégique actuelle, afin de développer des compétences liées à la

pensée stratégique et à la visualisation de l'église ou de l'organisation comme un système intégral dans lequel les différents domaines fonctionnels doivent être coordonnés de manière synergique.

GSEM620 Méthodes de recherche : 3 crédits

Cette matière a pour fondement épistémologique la Révélation divine et comprend les approches, les types, les principes, les méthodes, les techniques et les outils de la recherche scientifique dans ses différentes phases, depuis l'élaboration de l'avant-projet jusqu'à la diffusion du rapport de recherche. Le cours mettra l'accent sur les études de recherche-action qui contribuent à l'amélioration des pratiques pastorales et résolvent des cas de problèmes concrets dans le domaine ecclésiastique. L'importance de la mise en œuvre du format lié aux normes techniques dans la présentation du travail écrit, la structure et la rédaction du rapport de recherche sera également soulignée.

GSEM695 Projet de recherche : 3 crédits

Ce cours est pratique et vise à développer des compétences et des capacités de recherche, en adoptant des attitudes ou des comportements de recherche, de lecture, d'analyse, de planification et d'organisation pour le développement de projets de recherche-action dans le domaine de la théologie appliquée. Chaque projet réalisé dans le cadre de ce cours devra traiter d'un problème lié au domaine ecclésiastique. Pour ce faire, il sera essentiel d'identifier et de décrire avec précision un problème réel de recherche dans le secteur ecclésiastique, et de planifier des solutions alternatives ou des améliorations, à travers le développement d'un plan ou d'un projet de recherche-action, selon le protocole établi dans ce cours.

MSSN525 Mission dans le monde : 3 crédits

Une étude introductive des fondements bibliques, des concepts de base et d'une brève histoire de la mission mondiale de l'Église chrétienne. Le cours accorde une attention particulière à l'implication de l'Église adventiste du septième jour dans l'accomplissement de la Grande Commission et aux défis majeurs auxquels elle est confrontée, en particulier dans les contextes non-chrétiens et post-chrétiens. En outre, il aborde les opportunités et les défis les plus courants rencontrés par les missionnaires interculturels et les outils dont ils disposent pour remplir leur mission.

MSSN561 Témoignage chrétien et religions du monde : 3 crédits

Il étudie l'histoire, les écrits, les croyances et les pratiques des religions du monde telles que l'islam, l'hindouisme et le bouddhisme, ainsi que le développement de stratégies efficaces pour le témoignage chrétien.

MSSN685 Stratégies pour la mission dans le monde : 3 crédits

Étude concentrée de la théorie et de la stratégie de la mission, des perspectives culturelles sur le service de la mission et des principes de base de la croissance de l'Église.

NTST633 Questions sociales dans le Nouveau Testament : 3 crédits

Interprétation et théologie de certains passages du Nouveau Testament concernant l'engagement des croyants individuels et de l'Église à répondre aux besoins humains.

NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament : 3 crédits

Le cours aborde l'histoire de la discipline de l'exégèse du Nouveau Testament et donne une introduction aux principaux concepts et thèmes théologiques du Second Testament dans la perspective de la foi chrétienne, à travers l'exégèse de passages sélectionnés du texte grec du Nouveau Testament.

NTST/OTST685 Principes d'herméneutique : 3 crédits

Un examen des présupposés herméneutiques de base et la formulation de bons principes d'interprétation biblique et de méthodes appropriées d'interprétation de l'Écriture à utiliser dans la prédication et le ministère. Une attention particulière est accordée aux méthodes contemporaines d'interprétation et à leur impact sur l'autorité et la fiabilité de l'Écriture.

OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament : 3 crédits

Le cours aborde l'histoire de la discipline de la théologie de l'Ancien Testament et propose une introduction aux principaux concepts et thèmes théologiques du Premier Testament dans la perspective de la foi chrétienne, à travers l'exégèse de passages sélectionnés de la Bible hébraïque.

RLED635 Fondements théologiques et éthiques de la vie familiale : 3 crédits

Il explore les fondements théologiques et les responsabilités éthiques dans le mariage et la vie de famille, et passe en revue les lignes directrices éthiques pour l'éducateur professionnel concernant la vie de famille.

RLED659 Relations interpersonnelles et sexualité humaine : 3 crédits

Une compréhension du développement et de la durabilité des relations interpersonnelles, et une étude du caractère et de la qualité du comportement social humain. Il examine également la sexualité humaine et étudie les aspects physiologiques, psychologiques, émotionnels et sociaux du développement sexuel ainsi que la réponse chrétienne à ce don de Dieu.

RLED669 Formation à l'aumônerie : 3 crédits

Une introduction aux bases du ministère pastoral institutionnel, la tâche de s'enraciner et de grandir dans la Parole de Dieu.

RLED/THST679 Séminaire sur des sujets théologiques : 3 crédits

Étude de sujets tels que la christologie, l'anthropologie, l'ecclésiologie, la théologie contemporaine et l'éthique chrétienne.

MASTER EN ÉTUDES BIBLIQUES THÉOLOGIQUES (MABTS)

Le Master of Arts in Biblical Theological Studies (MABTS) se concentre sur l'étude de la Bible en mettant l'accent sur son origine, sa théologie et son application au monde contemporain. Le MABTS a été créé pour répondre au besoin d'une orientation académique dans les cercles ministériels de la région interaméricaine. En suivant des cours dans les domaines de l'Ancien et du Nouveau Testament, les étudiants acquièrent des connaissances, des outils exégétiques et une analyse socioculturelle, historique et théologique de toutes les sections de la Bible. Le contenu du MABTS est également destiné à préparer les étudiants à entrer dans des programmes de doctorat dans les domaines des études de théologie biblique.

Compétences

1. Préparer les personnes impliquées dans le ministère pastoral et/ou l'enseignement à être des professionnels qualifiés qui fournissent les outils nécessaires à la société dans laquelle ils vivent.
2. Fournir un contenu théologique solide pour former les étudiants à l'acquisition d'outils pédagogiques pour la conception, l'exécution et l'évaluation de programmes académiques dans les différents domaines d'étude.
3. Motiver la recherche qui contribue à une meilleure compréhension des besoins et des processus de la communauté dans laquelle ils vivent.
4. Former les étudiants aux aspects les plus fondamentaux des études théologiques bibliques afin qu'ils puissent poursuivre un doctorat dans des domaines spécialisés.

Programme d'études

Pour obtenir le diplôme MABTS, chaque étudiant doit suivre au moins **36 crédits**. Ceux-ci doivent comprendre 6 crédits de recherche, 21 crédits d'études bibliques (majeures) et 9 crédits d'études bibliques (mineures) en fonction de leur spécialisation.

MABTS avec accent sur l'Ancien Testament

Cours de recherche	6 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM688 Master of Arts Degree - Continuation	0 cr.
GSEM697 Mémoire de maîtrise	3 cr.
Cours d'études bibliques (majeure)	21 crédits
OTST552 Hébreu intermédiaire	3 cr.
OTST610 Archéologie biblique et historique du Proche-Orient ancien	3 cr.
OTST639 Études sur la théologie de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
OTST647 Eschatologie de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST600 Prédication de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST619 Théologie de l'Ancien Testament	3 cr.
Cours d'études bibliques (mineure)	9 crédits
NTST552 Grec intermédiaire	3 cr.
NTST667 Études de théologie du Nouveau Testament	3 cr.
NTST606 Formation et histoire du Nouveau Testament	3 cr.

MABTS avec accent sur le Nouveau Testament

Cours de recherche	6 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM688 Master of Arts Degree - Continuation	0 cr.
GSEM697 Mémoire de maîtrise	3 cr.
Cours d'études bibliques (majeure)	21 crédits
NTST552 Grec intermédiaire	3 cr.
NTST606 Formation et histoire du Nouveau Testament	3 cr.
NTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
NTST646 Études sur l'exégèse du Nouveau Testament	3 cr.
NTST600 Prédication du Nouveau Testament	3 cr.
NTST667 Études de théologie du Nouveau Testament	3 cr.
NTST647 Eschatologie du Nouveau Testament	3 cr.
Cours d'études bibliques (mineure)	9 crédits
OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST610 Archéologie biblique et historique du Proche-Orient ancien	3 cr.
OTST552 Hébreu intermédiaire	3 cr.

MABTS avec accent sur la théologie systématique

Cours de recherche	6 crédits
GSEM620 Méthodes de recherche	3 cr.
GSEM688 Master of Arts Degree - Continuation	0 cr.
GSEM697 Mémoire de maîtrise	3 cr.
Cours d'études bibliques (majeure)	21 crédits
THST619 Principes et méthodes de la théologie	3 cr.
THST540 Doctrine du salut	3 cr.
THST530 Doctrine du sanctuaire	3 cr.
THST616 Doctrine de Dieu	3 cr.
THST679 Séminaire sur des thèmes théologiques	3 cr.
THST628 Théologie contemporaine	3 cr.
OTST685 Principes d'herméneutique	3 cr.
Cours d'études bibliques (mineure)	9 crédits
NTST552 grec intermédiaire ou OTST552 hébreu intermédiaire	3 cr.
NTST600 Prédication du Nouveau Testament ou OTST600 Prédication de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament ou OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament	3 cr.

DESCRIPTIONS DES COURS DE MABTS

GSEM620 Méthodes de recherche : 3 crédits

Cette matière a pour fondement épistémologique la Révélation divine et comprend les approches, les types, les principes, les méthodes, les techniques et les outils de la recherche scientifique dans ses différentes phases, depuis l'élaboration de l'avant-projet jusqu'à la diffusion du rapport de recherche. Le cours mettra l'accent sur les études de recherche-action qui contribuent à l'amélioration des pratiques pastorales et résolvent des problèmes concrets dans le cadre ecclésiastique. L'importance de la mise en œuvre du format lié aux normes techniques dans la présentation du travail écrit, la structure et la rédaction du rapport de recherche sera également soulignée.

GSEM688 Master of Arts Degree - Continuation : 0 crédits

Suite du cours GSEM697 Mémoire de Master. Ce cours donne droit à un statut à temps plein nécessitant un minimum de 480 heures de travail.

GSEM697 Mémoire de maîtrise : 3 crédits

Ce cours donne droit à un statut à temps plein nécessitant un minimum de 480 heures de travail.

NTST552 Grec intermédiaire : 3 crédits

Il couvre la grammaire et la syntaxe et comprend des lectures approfondies du Nouveau Testament grec.

NTST600 Prédication du Nouveau Testament : 3 crédits

Un cours de prédication avancé qui se concentre sur la manière de travailler avec les différents types de textes du Nouveau Testament, y compris les récits, les paraboles et les épîtres.

NTST606 Formation et histoire du Nouveau Testament : 3 crédits

Développement et histoire du canon, du texte et des traductions des Saintes Écritures.

NTST646 Études sur l'exégèse du Nouveau Testament : 3 crédits

Études sur les principes et les procédures de l'herméneutique nécessaires à l'interprétation du Nouveau Testament et/ou de diverses sections ou thèmes du Nouveau Testament.

Prérequis : NTST552 Grec intermédiaire

NTST647 L'eschatologie dans le Nouveau Testament : 3 crédits

Une étude de la nature et de la méthode de l'eschatologie du Nouveau Testament avec un accent christocentrique. Un aperçu de l'eschatologie de l'Ancien Testament et des périodes intertestamentaires en tant qu'arrière-plan principal pour l'eschatologie du Nouveau Testament, et une étude intensive des textes clés du Nouveau Testament.

Prérequis : NTST552 Grec intermédiaire

NTST650 Théologie et exégèse du Nouveau Testament : 3 crédits

Le cours aborde l'histoire de la discipline de l'exégèse du Nouveau Testament et donne une introduction aux principaux concepts et thèmes théologiques du Second Testament dans la perspective de la foi chrétienne, à travers l'exégèse de passages sélectionnés du texte grec du Nouveau Testament.

NTST667 Études de théologie du Nouveau Testament : 3 crédits

Étude de sujets choisis dans la théologie du Nouveau Testament ou de la structure de la théologie du Nouveau Testament dans son ensemble. Les sujets seront annoncés à l'avance.

Prérequis : NTST552 Grec intermédiaire

NTST/OTST685 Principes d'herméneutique : 3 crédits

Un examen des présupposés herméneutiques de base et la formulation de bons principes d'interprétation biblique et de méthodes appropriées d'interprétation de l'Écriture à utiliser dans la prédication et le ministère. Une attention particulière est accordée aux méthodes contemporaines d'interprétation et à leur impact sur l'autorité et la fiabilité de l'Écriture.

OTST552 Hébreu intermédiaire : 3 crédits

Étude de la grammaire de l'hébreu biblique en mettant l'accent sur la compréhension de la syntaxe hébraïque au niveau intermédiaire. Le cours révisera la morphologie apprise en première année d'hébreu. Le cours s'appuie sur des unités sélectionnées du texte hébreu de l'Ancien Testament pour développer la capacité à effectuer une analyse grammaticale, en vue de permettre aux étudiants de "connaître la Parole inerrante de Dieu et d'être compétents dans son interprétation".

OTST600 Prédication de l'Ancien Testament : 3 crédits

Un cours de prédication avancé qui se concentre sur l'analyse des types littéraires de l'Ancien Testament et des thèmes spéciaux trouvés dans des passages sélectionnés.

OTST610 Archéologie biblique et historique du Proche-Orient ancien : 3 crédits

L'archéologie biblique est une discipline qui utilise la technologie et les découvertes historiques de la culture textuelle et matérielle pour améliorer l'utilité de la Bible hébraïque et du Nouveau Testament pour comprendre le monde décrit dans la Bible. L'organisation géographique du cours élargit le monde biblique au-delà de la région du Levant, de la Mésopotamie au reste du bassin méditerranéen.

OTST619 Théologie de l'Ancien Testament : 3 crédits

Introduction à la théologie de l'Ancien Testament, aux principes exégétiques et aux principes herméneutiques historiques et grammaticaux spécifiques qui s'appliquent aux textes de l'Ancien Testament. Concepts théologiques distinctifs de certains livres et thèmes théologiques importants

de l'Ancien Testament dans la perspective de la foi chrétienne. L'accent est mis en particulier sur la doctrine du sanctuaire.

OTST639 Études de théologie de l'Ancien Testament : 3 crédits

Le cours est une étude exégétique de sections ou de thèmes choisis de l'Ancien Testament. Il passe en revue les principes herméneutiques de l'interprétation de l'Ancien Testament. Il examine en particulier le Psaume 23 pour montrer comment la littérature de sagesse peut être interprétée pour la rendre pertinente à la fois pour *sitz im leben* et pour l'église contemporaine. L'étude passe également en revue certaines des structures littéraires employées dans l'interprétation du livre d'Esdras.

OTST647 L'eschatologie dans l'Ancien Testament : 3 crédits

Une étude des prophéties et du symbolisme de Daniel et d'autres textes eschatologiques pour découvrir leur signification et leur pertinence pour aujourd'hui. Egalement une évaluation biblique des enseignements et des événements de la fin des temps afin de préparer l'Eglise au retour prochain du Christ.

OTST650 Théologie et exégèse de l'Ancien Testament : 3 crédits

Le cours aborde l'histoire de la discipline de la théologie de l'Ancien Testament et propose une introduction aux principaux concepts et thèmes théologiques du Premier Testament dans la perspective de la foi chrétienne, à travers l'exégèse de passages sélectionnés de la Bible hébraïque.

THST530 Doctrine du sanctuaire : 3 crédits

Une étude des sanctuaires terrestres et célestes avec un accent particulier sur les livres du Lévitique, de Daniel, des Hébreux et de l'Apocalypse. Équipe enseignée par des membres de différents départements.

THST540 Doctrine du salut : 3 crédits

Une étude complète de la doctrine chrétienne du salut : son auteur, son objet, sa nécessité, son agent, son processus et ses résultats. Les considérations bibliques, historiques et systématiques sont intrinsèques à ce cours. Bien que la compréhension adventiste de cette doctrine constitue le point central de cette étude, d'autres points de vue sont également pris en compte.

THST616 Doctrine de Dieu : 3 crédits

Étude de la nature et des attributs de Dieu, et de sa relation avec le monde. Considérations sur sa présence, sa prédestination et sa providence ; la Trinité ; Dieu en tant que personne.

THST619 Principes et méthodes de la théologie : 3 crédits

La nature, la fonction et la pratique de l'activité théologique constructive. La pratique de la théologie : quoi ? pourquoi ? comment ? pour les étudiants avancés.

THST628 Théologie contemporaine : 3 crédits

Une étude des tendances théologiques les plus importantes et des façonneurs de la pensée théologique des deux derniers siècles, considérée en relation avec l'émergence et le développement de la théologie adventiste.

RLED/THST679 Séminaire sur les questions théologiques : 3 crédits

Étude de sujets tels que la christologie, l'anthropologie, l'ecclésiologie, la théologie contemporaine et l'éthique chrétienne.

DOCTORAT EN MINISTÈRE (DMin)

Le doctorat en ministère (DMin) offre un diplôme professionnel aux étudiants qui recherchent des compétences plus avancées dans le domaine du ministère. Le programme prépare et développe les ministres dans le cadre d'un modèle biblique de leadership. Il promeut une perspective adventiste de l'évangélisation, du ministère et de la mission. Ce diplôme professionnel met l'accent sur le ministère pastoral, y compris les domaines d'intérêt du ministère tels que la croissance de l'église, le leadership et l'administration, les ministères d'aumônerie, le ministère auprès des jeunes, la vie de famille et la mission.

Compétences

1. Préparer les personnes impliquées dans le ministère en tant que professionnels et experts en théologie appliquée. Ils doivent se distinguer en tant que leaders compétents et correctement formés pour apporter l'aide nécessaire à leurs communautés.
2. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes dans le domaine du ministère au profit de l'Église.
3. Promouvoir une recherche sérieuse et approfondie qui contribue à une meilleure compréhension des processus et des besoins de la communauté dans laquelle ils vivent.

Programme d'études

Pour obtenir le diplôme de DMin, chaque étudiant doit suivre au moins **36 crédits**. Ceux-ci doivent comprendre 9 crédits en recherche, 15 crédits en ministère chrétien, 9 crédits en études bibliques et 3 crédits en histoire.

DMin

Cours de recherche	9 crédits
GSEM790 Séminaire sur le projet de DMin I	3 cr.
GSEM791 Séminaire sur le projet de doctorat II	3 cr.
GSEM796 Projet de DMin	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	15 crédits
CHMN716 Le prédicateur, l'auditoire et le message	3 cr.
CHMN747 Leadership chrétien	3 cr.
CHMN780 Leadership et gestion d'une organisation confessionnelle	3 cr.
RLED655 Leadership familial et stratégies de changement	3 cr.
CHMN709 Modèles de discipulat et spiritualité biblique	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
OTST679 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST679 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament	3 cr.
OTST630 L'archéologie dans l'évangélisation	3 cr.
Cours d'histoire	3 crédits
CHIS687 Séminaire sur le développement de l'interprétation prophétique	3 cr.

DMin avec accent sur les ministères de l'aumônerie

Cours de recherche	9 crédits
GSEM790 Séminaire sur le projet de DMin I	3 cr.
GSEM791 Séminaire de projet de doctorat II	3 cr.
GSEM796 Projet de DMin	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	18 crédits
GSEM706 Fondements spirituels et théologiques du ministère	3 cr.
CHMN747 Leadership chrétien	3 cr.
CHMN775 Principes fondamentaux du ministère de l'aumônerie	3 cr.
CHMN786 Questions cliniques en matière de soins et de conseils	3 cr.
CHMN787 Théorie et recherche en matière d'aumônerie des soins de santé	3 cr.
CHMN788 Pratique professionnelle de l'aumônerie	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
OTST679 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST679 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament	3 cr.
OTST630 L'archéologie dans l'évangélisation	3 cr.

DMin avec accent sur le leadership

Cours de recherche	9 crédits
GSEM790 Séminaire sur le projet de DMin I	3 cr.
GSEM791 Séminaire sur le projet de doctorat II	3 cr.
GSEM796 Projet de DMin	3 cr.
Cours sur le ministère ecclésiastique	15 crédits
RLED655 Leadership familial et stratégies de changement	3 cr.
CHMN747 Leadership chrétien	3 cr.
CHMN778 Séminaire avancé sur le leadership et l'administration de l'Église	3 cr.
CHMN780 Leadership et gestion d'une organisation confessionnelle	3 cr.
CHMN630 Développement du leadership	3 cr.
Cours d'études bibliques	9 crédits
OTST679 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament	3 cr.
NTST679 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament	3 cr.
OTST630 L'archéologie dans l'évangélisation	3 cr.
Cours d'histoire	3 crédits
CHIS687 Séminaire sur le développement de l'interprétation prophétique	3 cr.

DESCRIPTION DES COURS DE DMin

CHIS687 Séminaire sur le développement de l'interprétation prophétique : 3 crédits

Une étude thématique de l'histoire de l'interprétation prophétique, en mettant l'accent sur les aspects qui ont influencé les adventistes.

CHMN630 Développement du leadership : 3 crédits

Étude du leadership dans l'émergence, la sélection et la formation dans les églises missionnaires, avec une attention particulière aux questions de stratégie, aux divers modèles de préparation et à la relation entre le développement formel, informel et non formel du leadership.

CHMN709 Modèles de vie de disciple et spiritualité biblique : 3 crédits

Il s'appuie sur les études des fondements et des stratégies du discipulat et développe l'analyse des modèles de discipulat et le rôle du leadership dans l'établissement du discipulat au niveau organisationnel, afin de développer une pensée critique pour évaluer et articuler la mise en œuvre et le progrès des stratégies de formation de disciples à petite et grande échelle afin de concevoir ou de créer des matériaux et des stratégies particuliers pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du leadership de la formation de disciples dans la transformation organisationnelle à tous les niveaux.

CHMN716 Le prédicateur, l'auditoire et le message : 3 crédits

Les participants développeront une théologie personnelle et biblique de la prédication dans un contexte de culte. L'utilisation de l'Écriture, de la théorie de la communication et de la psychologie cognitive pour se connecter aux audiences contemporaines et aux diverses expressions de la prédication sera examinée. Ce cours comprend un travail avancé dans le domaine de l'herméneutique, de l'exposition, de la contextualisation et de la conception de sermons.

CHMN747 Leadership chrétien : 3 crédits

Ce module examine les principes, les défis et les pratiques du leadership chrétien, en mettant l'accent sur les questions relatives au leadership dans le contexte unique de l'église, de l'éducation et des organisations de services à but non lucratif. Les participants examinent la théorie et la littérature sur le leadership, en considérant une théologie du leadership et en construisant une base pour le développement du leadership dans le contexte du ministère professionnel.

CHMN775 Principes fondamentaux du ministère de l'aumônerie : 3 crédits

Ce module examine les fondements bibliques et théologiques du ministère de l'aumônerie, ainsi que son rôle et sa fonction dans le cadre de la mission et de la vie de l'Église et de la communauté. Les questions éthiques sont explorées pour faire progresser le développement professionnel. L'accent est mis sur la formation spirituelle personnelle.

CHMN778 Séminaire avancé sur le leadership et l'administration de l'Église : 3 crédits

Les étudiants examineront les modèles de leadership dans le cadre de la compréhension théologique de l'Église. L'accent est mis sur la formation du caractère du leader. Le cours vise à développer les compétences du leadership à but non lucratif, la compréhension du leadership dans un monde pluraliste et multiculturel, ainsi que les importantes compétences de gestion nécessaires pour diriger efficacement.

CHMN780 Leadership et gestion d'une organisation religieuse : 3 crédits

Les églises locales et les organisations confessionnelles sont confrontées à des défis en matière de leadership, de gestion et d'administration. Ce module combine les prérequis de la concentration Leadership du DMin et une base de leadership biblique pour aider les participants à exceller dans des compétences telles que la planification stratégique, la gestion du changement, la constitution d'équipes, la gestion des ressources, la communication, le mentorat et le coaching.

CHMN786 Questions cliniques en matière de soins et de conseils : 3 crédits

Ce module couvre l'enseignement de la théorie et des compétences cliniques dans le contexte des soins spirituels. Il fournit une formation dans les domaines de spécialisation suivants : Évaluation psychologique

CHMN787 Théorie et recherche en aumônerie des soins de santé : 3 crédits

Ce module couvre la recherche actuelle sur la spiritualité et la santé ainsi que la compréhension théologique de l'accompagnement spirituel dans le contexte clinique. Le cadre théorique de ce module est basé sur la littérature psychologique, sociologique et théologique. Ce module explore également des méthodes qui permettront aux participants de mieux comprendre l'expérience vécue par les personnes auprès desquelles ils exercent leur ministère.

CHMN788 Pratique professionnelle de l'aumônerie : 3 crédits

Ce module favorise l'intégration dans la vie institutionnelle par le biais de domaines professionnels interdisciplinaires. Il explore les différents rôles et fonctions de direction impliqués dans l'aumônerie et comprend la conduite professionnelle, l'éthique de la direction, la consultation interdisciplinaire et les relations interdépartementales. Ce module aborde également la manière d'animer des ateliers et d'organiser des groupes de soutien.

GSEM706 Fondements spirituels et théologiques du ministère : 3 crédits

Ce module pose les fondements spirituels et théologiques de la pratique du ministère et de la mission et cherche à conduire l'étudiant à l'auto-réflexion et à l'examen de sa vie et de ses croyances.

GSEM790 Séminaire de projet de DMin I : 3 crédits

Les participants reçoivent une aide pour élaborer leur proposition de projet de DMin et des conseils sur les questions qui mènent à l'achèvement réussi du projet de thèse. L'accent est mis sur l'analyse documentaire, les techniques de recherche, les normes de rédaction, le développement d'un plan de travail efficace pour l'achèvement du projet et d'autres questions liées au projet.

GSEM791 Séminaire sur le projet de DMin II : 3 crédits

Les participants bénéficient d'une assistance dans l'élaboration de leur proposition de projet de DMin et de conseils sur les questions liées à la réussite du projet de DMin. Les domaines d'intérêt comprennent une analyse documentaire, des techniques de recherche, des normes de rédaction, l'élaboration d'un plan de travail efficace pour l'achèvement de leur projet, et d'autres sujets liés au projet.

GSEM796 Projet de DMin : 3 crédits

Le projet de DMin est un projet professionnel qui intègre la réflexion théologique, la recherche scientifique et la pratique ministérielle. Le projet contribue à l'enrichissement du ministère dans l'Église.

OTST630 L'archéologie dans l'évangélisation : 3 crédits

Un cours de prédication avancé qui se concentre sur l'utilisation d'informations archéologiques dans la préparation de sermons destinés à être utilisés dans le cadre de programmes d'évangélisation. Les principes herméneutiques de base à utiliser lors de l'utilisation de l'archéologie dans les présentations du matériel biblique sont présentés.

OTST679 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament : 3 crédits

Examen d'un ou plusieurs thèmes théologiques ou éthiques majeurs de l'Ancien Testament. Les thèmes spécifiques seront annoncés à l'avance.

NTST679 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament : 3 crédits

Examen d'un ou plusieurs thèmes théologiques ou éthiques majeurs du Nouveau Testament. Les thèmes particuliers sont annoncés à l'avance.

RLED655 Leadership familial et stratégies de changement : 3 crédits

Introduction à l'éducation à la vie familiale, à la mission et aux méthodes de la pastorale de la vie familiale dans une perspective de leadership.

DOCTORAT EN PHILOSOPHIE (PhD) EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES BIBLIQUES

Le programme de doctorat en études théologiques bibliques est un programme académique de doctorat qui se concentre sur une recherche sérieuse sur l'origine, les croyances et les pratiques du christianisme dans la tradition judéo-chrétienne. Le programme vise à approfondir la compréhension des Écritures, avec des cours d'exégèse, de théologie, d'histoire, d'archéologie et d'études littéraires. Le programme prépare les chercheurs, les enseignants en théologie, les éditeurs et d'autres spécialistes à travailler essentiellement à partir de collèges, d'universités et de séminaires.

Compétences

1. Améliorer les compétences en matière de recherche des personnes engagées dans les valeurs bibliques et la mission biblique.
2. Préparer les personnes impliquées dans l'enseignement et la recherche à devenir des enseignants et des experts dans les domaines académiques de leur spécialité. Ces personnes devraient exceller en tant que facilitateurs compétents et être correctement formés pour apporter l'aide nécessaire à la société, remplissant ainsi la mission suivie par l'IASD et ses institutions.
3. Offrir des possibilités de recherches sérieuses et intensives qui contribueront de manière significative à la recherche théologique. Les étudiants doivent effectuer leurs recherches avec un haut degré de compétence et bien articuler les résultats de leurs recherches.
4. Veiller à ce que l'étudiant maîtrise son domaine de spécialisation, avec une formation approfondie en langues bibliques, exégèse, théologie biblique, histoire et archéologie, en utilisant des méthodes de recherche appropriées.

Programme d'études

Pour obtenir un doctorat, chaque étudiant doit suivre au moins **64 crédits**. Ceux-ci doivent comprendre 9 crédits en recherche, 15 crédits en ministère chrétien, 9 crédits en études bibliques et 3 crédits en histoire.

Le programme de doctorat en études théologiques bibliques est proposé en deux concentrations : Ancien Testament (OT) et Nouveau Testament (NT). Ceux qui choisissent la concentration OT auront une mineure en NT, et vice versa, ceux qui choisissent la concentration NT auront une mineure en OT.

Conditions préalables

SEM697 Mémoire de maîtrise NTST552 Grec
intermédiaire

TST646 Études sur l'exégèse du Nouveau Testament OTST552 Hébreu
intermédiaire

OTST639 Études sur la théologie de l'Ancien Testament

Doctorat avec accent sur l'Ancien Testament

Compétences académiques	0 crédits
GSEM810 Colloque interdisciplinaire de doctorat	0 cr.
GSEM880 Préparation aux examens sommatifs	0 cr.
GSEM885 Examens sommatifs	0 cr.
Langues	9 crédits
OTST625 Hébreu biblique avancé	3 cr.
NTST609 Grammaire grecque avancée et syntaxe	3 cr.
OTST654 Araméen	3 cr.
Exégèse	12 crédits
OTST820 Critique textuelle	3 cr.
OTST885 Sujets en : Pentateuque, langage narratif/juridique ou littérature prophétique ou sapientielle	3 cr.
OTST940 Séminaire d'exégèse avancée de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST897 Études indépendantes : Septante ou manuscrits de la mer Morte	3 cr.
Théologie	12 crédits
OTST915 Herméneutique biblique et théologique	3 cr.
OTST945 Séminaire de théologie biblique	3 cr.
OTST835 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament	3 cr.
OTST897 Étude indépendante : Développement biblique des doctrines adventistes	3 cr.
Menor	12 crédits
NTST810 Archéologie du Proche-Orient	3 cr.
NTST885 Sujets en : Inscriptions anciennes	3 cr.

NTST920 Séminaire sur les arrières-plans du Nouveau Testament	3 cr.
NTST890 Lectures dirigées : Interprétation prophétique	3 cr.
L'éducation	3 crédits
RLED860 Enseignement de la religion à l'université	3 cr.
Thèse de doctorat	16 crédits
GSEM854 Proposition de thèse de doctorat	3 cr.
GSEM995 Thèse de doctorat	13 cr.
GSEM888 Continuation de la thèse de doctorat	0 cr.

Doctorat avec accent sur le Nouveau Testament

Compétences académiques	0 crédits
GSEM810 Colloque interdisciplinaire de doctorat	0 cr.
GSEM880 Préparation aux examens sommatifs	0 cr.
GSEM885 Examens sommatifs	0 cr.
Langues	9 crédits
OTST625 Hébreu biblique avancé	3 cr.
NTST609 Grammaire grecque avancée et syntaxe	3 cr.
OTST654 Araméen	3 cr.
Exégèse	12 crédits
NTST820 Critique textuelle du Nouveau Testament	3 cr.
NTST885 Sujets en : Évangiles, littérature paulinienne ou hébraïque	3 cr.
NTST940 Séminaire d'exégèse avancée du Nouveau Testament	3 cr.
NTST897 Études indépendantes : Septante ou manuscrits de la mer Morte	3 cr.
Théologie	12 crédits
NTST915 Herméneutique biblique et théologique	3 cr.
NTST945 Séminaire de théologie biblique	3 cr.
NTST835 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament	3 cr.
NTST897 Étude indépendante : Développement biblique des doctrines adventistes	3 cr.
Menor	12 crédits
OTST810 Archéologie du Proche-Orient	3 cr.
OTST885 Sujets en : Inscriptions anciennes	3 cr.
OTST920 Séminaire sur les arrière-plans chrétiens de l'Ancien Testament	3 cr.

OTST890 Lectures dirigées : Interprétation prophétique	3 cr.
L'éducation	3 crédits
RLED860 Enseignement de la religion à l'université	3 cr.
Thèse de doctorat	16 crédits
GSEM854 Proposition de thèse de doctorat	3 cr.
GSEM995 Thèse de doctorat	13 cr.
GSEM888 Continuation de la thèse de doctorat	0 cr.

Doctorat DESCRIPTION DU COURS

GSEM810 Colloque interdisciplinaire de doctorat : 0 crédits

Une introduction au programme de doctorat : cours, examens sommatifs, thèse. Chercher à améliorer la compréhension de la théologie, de l'identité et de la philosophie de la recherche adventiste, et encourager l'écoute critique, la lecture, la réflexion et l'écriture de la part de la communauté d'apprentissage du doctorat. Exposition à d'autres disciplines et lignes de pensée.

GSEM854 Proposition de thèse de doctorat : 3 crédits

Techniques et outils de recherche avancés, avec la préparation d'une proposition provisoire, ou pré-proposition, pour une thèse dans le domaine des études bibliques et théologiques.

GSEM880 Préparation à l'examen final : 0 crédits

Ce cours donne droit à un statut à temps plein.

GSEM885 Examens sommatifs : 0 crédits

Quatre examens thématiques dans des domaines prédéterminés. Les candidats doivent avoir travaillé au moins 120 heures avant chaque examen pour pouvoir bénéficier du statut de travailleur à temps plein. Chaque examen peut être répété deux fois.

GSEM888 Continuation de la thèse de doctorat : 0 crédits

Ce cours permet de bénéficier du statut de cours à temps plein, qui requiert un minimum de 480 heures de travail par semestre d'inscription.

GSEM995 Thèse de doctorat : 13 crédits

Il peut suivre de 1 à 4 crédits à la fois et se qualifie pour le statut de travailleur à temps plein.

NTST609 Grammaire grecque avancée et syntaxe : 3 crédits

Lectures sélectionnées et analyse de diverses sources grecques telles que les papyrus, Josèphe, Philon et les Pères apostoliques.

NTST/OTST810 Archéologie du Proche-Orient : 3 crédits

Couvre des périodes de l'Antiquité telles que l'âge du bronze, l'âge du fer, la période paléochrétienne et l'époque byzantine. Étude des objets anciens, de l'architecture et d'autres documents principalement non écrits.

NTST820 Critique textuelle du Nouveau Testament : 3 crédits

Examen textuel comparatif détaillé de passages difficiles du Nouveau Testament impliquant les versions anciennes et utilisant à la fois des éditions de textes et des manuscrits.

NTST835 Séminaire de théologie et d'éthique du Nouveau Testament : 3 crédits

Examen d'un ou plusieurs thèmes théologiques ou éthiques majeurs du Nouveau Testament. Les thèmes particuliers sont annoncés à l'avance.

Prérequis : NTST609 Grammaire grecque avancée et syntaxe

NTST885 Sujets en : Évangiles, littérature paulinienne ou hébraïque : 3 crédits

Étude approfondie de thèmes choisis dans la région. Cette fois-ci, il s'agit de l'Évangile, de la lettre de Paul ou de l'épître aux Hébreux. Les livres ou passages particuliers qui seront traités seront annoncés à l'avance.

NTST/OTST890 Lectures dirigées : Interprétation prophétique : 3 crédits

Développement historique de la compréhension de la prophétie apocalyptique dans Daniel, l'Apocalypse, les Évangiles et les Épîtres, depuis le premier siècle. Origine, développement et impact de l'historicisme, du prêtérisme, du futurisme, du dispensationalisme et du millénarisme.

NTST/OTST897 Étude indépendante : Développement biblique des doctrines adventistes : 3 crédits

Des problèmes sélectionnés dans ce domaine sont étudiés. Cette fois, il s'agit du développement biblique de doctrines telles que le sabbat, le sanctuaire, l'expiation, la justice par la foi, le conditionnalisme et le prémillénialisme au sein de l'Église adventiste du septième jour.

NTST897 Études indépendantes : Inscriptions anciennes : 3 crédits

Des recherches sont menées sur des problèmes sélectionnés dans le domaine. Cette fois-ci, la traduction et l'analyse des inscriptions gréco-romaines, en mettant l'accent sur leur contribution aux études du NT.

NTST898 Études indépendantes : Septante ou manuscrits de la mer Morte : 3 crédits

Lecture de textes sélectionnés dans la Septante et apprentissage de l'utilisation de l'appareil des éditions standard de la Septante. Ou, les manuscrits de la mer Morte dans le contexte de l'histoire et de la culture du judaïsme à l'époque intertestamentaire et leur relation avec l'AT et le NT.

NTST/OTST915 Herméneutique biblique et théologique : 3 crédits

Examen et critique des systèmes herméneutiques, de leurs présupposés, principes et méthodologies dans le but de développer des principes solides d'interprétation biblique et théologique à partir d'une haute considération de l'Écriture. Application à des textes bibliques et à des thèmes théologiques choisis.

NTST920 Séminaire sur le Nouveau Testament chrétien : 3 crédits

Étude du contexte juif du Nouveau Testament, y compris l'histoire, la culture, la religion et la littérature contemporaines. En outre, les aspects de la culture, de l'histoire et de la religion du monde gréco-romain influencent l'interprétation du Nouveau Testament.

NTST940 Séminaire d'exégèse avancée du Nouveau Testament : 3 crédits

Exégèse de livres ou de passages du Nouveau Testament et études sur des sujets particuliers tels que l'histoire de l'exégèse du Nouveau Testament.

NTST/OTST945 Séminaire de théologie biblique : 3 crédits

Principaux thèmes théologiques et modèles de pensée de la Bible, avec une attention particulière pour des questions telles que l'unité de la Bible, la relation entre les Testaments et l'autorité biblique.

OTST625 Hébreu biblique avancé : 3 crédits

Les textes massorétiques : la Masorah, les accents et le système.

OTST654 Araméen : 3 crédits

Étude des éléments essentiels de la grammaire et de la syntaxe (avec quelques références à l'hébreu biblique) coordonnée avec la lecture et l'analyse d'une partie substantielle des portions araméennes de la Bible.

Prérequis : OTST552 Hébreu intermédiaire

OTST820 Critique textuelle : 3 crédits

Examen textuel comparatif détaillé de passages difficiles de l'Ancien Testament impliquant les versions de l'Ancien et de Qumrân, à l'aide d'éditions textuelles et manuscrites.

OTST835 Séminaire de théologie et d'éthique de l'Ancien Testament : 3 crédits

Examen d'un ou plusieurs thèmes théologiques ou éthiques majeurs de l'Ancien Testament. Les thèmes particuliers sont annoncés à l'avance.

Prérequis : OTST625 Hébreu biblique avancé

OTST885 Sujets en : Pentateuque, langage narratif/juridique ou littérature prophétique ou sapientielle : 3 crédits

Étude approfondie de sujets sélectionnés dans le domaine. Cette fois, il s'agit d'un examen exégétique du Pentateuque, du langage narratif/juridique, de certains prophètes ou de la littérature de sagesse. Les livres ou passages particuliers qui seront traités seront annoncés à l'avance.

OTST897 Études indépendantes : Inscriptions anciennes : 3 crédits

Des recherches sont menées sur des problèmes sélectionnés dans le domaine. Cette fois, la traduction et l'analyse des inscriptions araméennes, hébraïques, phéniciennes et d'autres inscriptions sémitiques du Nord-Ouest, en mettant l'accent sur leur contribution aux études de l'AT.

OTST940 Séminaire d'exégèse avancée de l'Ancien Testament : 3 crédits

Travail avancé sur des passages choisis de l'Ancien Testament ; s'appuyant sur d'autres cours d'exégèse de l'Ancien Testament. Le contenu est annoncé à l'avance.

RLED860 Enseignement de la religion à l'université : 3 crédits

Il permet aux doctorants d'acquérir des connaissances sur l'utilisation de techniques, d'outils et de procédures de base pour un enseignement significatif dans le domaine de la religion.

Inter-American Adventist Theological Seminary (IATS) Institutional Email Usage Policy (Politique d'utilisation du courrier électronique institutionnel)

Objectif de la politique en matière de courrier électronique

L'IATS utilise le courrier électronique comme l'une de ses principales méthodes de communication. Nous utilisons la communication électronique pour établir des liens entre nos étudiants, nos professeurs, notre personnel et nos administrateurs. Ce choix est basé sur les avantages qu'elle offre, tels que la commodité, la rapidité, la rentabilité et les avantages environnementaux. Opter pour le courrier électronique plutôt que pour la communication écrite ou les appels longue distance coûteux est avantageux en termes de temps et de ressources. C'est pourquoi le courrier électronique est devenu l'un des principaux moyens de communication au sein de l'IATS. À cette fin, la politique suivante sur l'utilisation du courrier électronique institutionnel a été élaborée.

Sensibilisation

La politique relative au courrier électronique des étudiants fournit des lignes directrices concernant les aspects suivants :

1. Utilisation de l'adresse électronique du séminaire.
2. Attribution d'une adresse électronique institutionnelle.
3. L'utilisation et les responsabilités liées à l'attribution d'une adresse électronique.
4. Attentes concernant l'utilisation de la communication par courrier électronique entre les enseignants, les étudiants et les administrateurs.

Politique

- **Utilisation du courrier électronique**

Le courrier électronique est le moyen de communication officiel de notre institution. Par conséquent, l'IATS a le droit d'envoyer des communications aux étudiants par ce biais et de s'attendre à ce que ces communications soient reçues et lues dans un délai raisonnable (24 à 48 heures).

- **Attribution d'un courriel universitaire aux étudiants**

Le bureau d'assistance technique de l'IATS attribuera aux étudiants une adresse électronique institutionnelle à laquelle les communications seront envoyées. Tout problème technique ou toute aide concernant cette adresse doit être adressé à ce bureau.

- **Attentes en matière d'utilisation du courrier électronique**

Les étudiants sont censés consulter leur compte de courrier électronique quotidiennement (ou constamment en dehors des périodes d'études intensives) pour se tenir au courant des communications de l'institution. Il est recommandé de le faire tous les jours, car certaines communications peuvent nécessiter une réponse immédiate.

- **Utilisation du courrier électronique à des fins éducatives**

Les enseignants peuvent déterminer comment le courrier électronique sera utilisé dans leurs cours. Le Campus virtuel est mis en place par les facilitateurs et ces derniers peuvent activer l'option permettant de recevoir des notifications du Campus virtuel lorsque des événements se produisent dans le cours. Cela signifie que les étudiants doivent constamment consulter leur compte pour rester à jour.

- **Utilisation appropriée du courrier électronique**

En règle générale, le courrier électronique n'est pas approprié pour l'envoi ou la transmission d'informations sensibles ou confidentielles. Si vous envoyez des informations confidentielles, il est recommandé d'augmenter la sécurité de votre compte à un niveau approprié pour votre protection. N'oubliez pas :

1. Toute utilisation du courrier électronique, y compris pour l'envoi d'informations sensibles ou confidentielles, doit être conforme à la politique d'utilisation du courrier électronique de l'institution.
2. La confidentialité des dossiers des étudiants est protégée par la loi de 1974 sur les droits et la protection de la vie privée dans le domaine de l'éducation (FERPA). Toute utilisation du courrier électronique doit être conforme à la FERPA.
3. Si le compte de messagerie est perdu par un pirate informatique ou par la perte du mot de passe, il incombe à l'étudiant d'en informer immédiatement le bureau d'assistance technique de l'IATS, qui lui fournira un nouveau compte dans les plus brefs délais.

Si l'on constate une utilisation abusive qui va à l'encontre des politiques et des règlements du séminaire (ainsi que de l'Église adventiste du septième jour), l'IATS peut révoquer le compte institutionnel de l'étudiant après l'avoir informé de la décision et en avoir envoyé une copie au bureau du vice-président des affaires académiques du séminaire.

- **Distribution de courriels institutionnels**

Le courrier électronique de l'établissement sera envoyé à l'étudiant une fois que le bureau du registraire aura indiqué que l'étudiant est dûment inscrit à son premier cours. L'adresse électronique est construite comme suit :

→ nom de famille + deux premières lettres du prénom @ SETAI.edu

◆ Exemple : Juan Izquierdo - IzquierdoJu@setai.edu

→ En cas de conflit avec un nom existant, une autre lettre de votre nom sera ajoutée jusqu'à ce qu'il soit unique, nom de famille + trois lettres de votre nombre@setai.edu.

◆ Exemple : Juno Left- IzquierdoJun@setai.edu

Une fois créé par le bureau d'assistance technique, l'étudiant recevra une notification dans son courrier électronique personnel l'informant que son courrier électronique institutionnel a été créé et lui indiquant la marche à suivre pour l'activer. **REMARQUE** : l'étudiant ne dispose que de 48 heures pour activer son compte. Dans le cas contraire, il devra contacter le bureau d'assistance technique pour réactiver son lien d'activation.

Ce compte institutionnel inclut l'espace de travail Google, ce qui signifie que vous pouvez utiliser tous les outils fournis au profit de votre éducation. Il comprend également des outils tels que Turnitin Draft Coach, qui vous permet de vérifier l'originalité de vos documents et vous aide pour la grammaire.

Révision de la politique en matière de courrier électronique

Le Bureau de l'efficacité institutionnelle, de la planification stratégique et de l'enseignement à distance, en collaboration avec le Bureau d'assistance technique, révisera cette politique si nécessaire. Les modifications de cette politique seront annoncées à l'avance et diffusées par le biais de tout média IATS fiable. Pour de plus amples informations ou questions, veuillez contacter le Bureau d'assistance technique.

Calendrier académique

Pour le calendrier académique de l'IATS, veuillez consulter notre site web :

www.setai.edu

Politique de modification du catalogue

Au Séminaire théologique adventiste interaméricain (IATS), nous reconnaissons l'importance de maintenir notre catalogue institutionnel à jour et de l'aligner sur la dynamique changeante de l'environnement éducatif, théologique et technologique. Par conséquent, nous avons établi un processus structuré pour la modification de notre catalogue, qui garantit l'inclusion des développements les plus récents dans nos programmes académiques, nos politiques et nos procédures. Ce processus implique une révision systématique annuelle, qui prend en compte à la fois les innovations dans le domaine de l'enseignement théologique et les réactions de notre communauté académique et administrative. Les amendements proposés sont soigneusement

évalués par un comité désigné, qui veille à ce que chaque changement reflète notre engagement en faveur de l'excellence académique et de l'intégrité institutionnelle. Cette approche nous permet non seulement de répondre aux besoins actuels de nos étudiants et de notre corps enseignant, mais aussi d'anticiper et de préparer les défis futurs dans le domaine de l'enseignement théologique à distance et en présentiel.

Organigramme institutionnel

